

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 229

3 février 2009

SOMMAIRE

Agpartner S.à r.l.	10977	Immobilière J.P. Mangen, S.à r.l.	10950
Al.Met Invest S.A.	10965	Iris Productions S.A.	10991
Alloga S.A.	10960	K4 Communications S.A.	10960
Arca S.à r.l.	10946	Leruth Réalisations S.A.	10965
Architecture & Aménagement S.A.	10978	Lopopom SCI	10964
Atdesign S. à r.l.	10958	Luxembourg Management Services S.à r.l.	10963
Baux S.A.	10958	Miura International Parent S.à r.l.	10980
Baux S.A.	10958	Montabor S.à r.l.	10957
Baux S.A.	10959	Nabi Holding AG	10957
Big Event Production S.A.	10964	Nordstrooss 2 S.à r.l.	10991
Brookfield Real Estate Finance (Luxem- bourg) S.à r.l.	10963	Novell Luxembourg S.à.r.l.	10992
CVC Investments Europe V Associates S.C.A.	10950	Participations Mercantiles S.A.	10961
Dotcom S.A.	10963	Participations Mercantiles S.A.	10962
Eastbridge S.à r.l.	10963	Pâtisserie Strasser Michel S.à r.l.	10964
Electricité Nico May S.à r.l.	10964	Patron Kummel S.A.	10960
Entreprise de Construction Lemos Sàrl ..	10977	PLAZA Luxembourg S.A.	10957
EPS Management Holding AG	10957	RELOG Holding S.à r.l.	10960
Euroheat Group S.A.	10977	Restaurant-Pizzeria B.M.P. S.à.r.l.	10959
Europrotection Sàrl	10979	Rosetabor S.à r.l.	10958
Fihag S.A.H.	10978	Rosetabor S.à r.l. & Partners, S.C.S.	10959
Fihag S.A.H.	10979	Rosetabor S.à r.l. & Partners, S.C.S.	10959
Fihag S.A.H.	10980	SL Aviation Group, S.à r.l.	10978
Fihag S.A.H.	10991	Société à responsabilité limitée LUX ACI	10956
Fihag S.A.H.	10992	Société Immobilière BELLEVUE S.à r.l.	10966
Fihag S.A.H.	10980	Socofa S.A.	10979
Fihag S.A.H.	10979	Sopor S.A.	10962
Fimbert S.A.	10961	Technofin	10956
Fly Dix Huit S.A.	10961	Timotes B.V.	10966
Fly Dix Huit S.A.	10961	Tricolor S.A.	10956
GA Investments S.à.r.l.	10962	VTS Group S.A.	10949
Green Partners S.C.A.	10954	ZEUS (Luxembourg) S.à r.l.	10962
Imca S.à r.l.	10965		

Arca S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 144.000.

STATUTS

L'an deux mille huit, le cinq juin.

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée de droit italien "ARCA Società a responsabilità limitata", ayant son siège social à Rome (Italie), Via Pietro Mascagni n. 138, inscrite auprès du Registro delle Imprese di Roma avec le code fiscal et numéro d'inscription 06914360588, inscrite au CCAA di Roma sous le numéro 549167 R.E.A., numéro TVA 01645261007.

L'assemblée est présidée par Monsieur Giovanni VITTORE, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Rémy MENEGUZ, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Rémy MENEGUZ, précité.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II. Qu'il appert de la liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Tous les associés présents et leurs mandataires déclarent renoncer à toutes formalités concernant la convocation des Assemblées Générales et déclarent avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des Associés ainsi que du texte des nouveaux statuts suivant le transfert du siège social de la Société à Luxembourg, y compris et en particulier du texte exact de l'objet de la Société après ledit transfert du siège social.

III. - L'Assemblée Générale des Associés prend acte de ce que les documents suivants ont été soumis à l'Assemblée Générale:

- extrait en date du 3 juin 2008 du Registro delle Imprese di Roma, certifiant que la Société a été dûment enregistrée, et n'est pas en voie de liquidation;

- une copie certifiée conforme avec traduction en langue française du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés tenue par devant Maître Antonio CALIFANO, notaire de résidence à Rome (Italie), en date du 12 septembre 2006, décidant du transfert du siège social de la Société à Luxembourg et contenant le texte des statuts de la Société avant le transfert;

Lesdits documents, signés ne varietur, resteront annexés au présent acte.

IV. - Le Président déclare que l'ordre du jour est le suivant:

1) Confirmation et ratification de la résolution prise lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la société tenue à Rome (Italie) le 12 septembre 2006, par devant Maître Antonio CALIFANO, Notaire de résidence à Rome, décidant de transférer le siège social de la société de Rome (Italie) à Luxembourg-Ville (Grand Duché du Luxembourg), avec effet à la date de la signature de l'acte authentique constatant ledit transfert, conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise et aux règles concernant le statut de la personnalité juridique, maintenue sans rupture;

2) Modification de la dénomination sociale de la société en "ARCA S.à r.l.";

3) Fixation de la valeur nominale des parts sociales à € 10,- chacune et représentation du capital social en 1.500 parts sociales;

4) Adoption de la forme juridique d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise;

5) Adaptation de l'objet social de la société aux normes légales luxembourgeoises;

6) Refonte complète des statuts, conformément à la loi luxembourgeoise;

7) Nomination d'un gérant;

8) Etablissement du siège social de la société à Luxembourg à l'adresse suivante, 4, rue de l'Eau - L-1449 Luxembourg.

V. - Le Président déclare:

Que la Société décide d'établir son siège social à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ainsi qu'il ressort de la Résolution des Associés ci-dessus du 12 septembre 2006, l'Assemblée Générale des Associés a déjà décidé de transférer le siège social de la Société à Luxembourg, la présente Assemblée Générale étant appelée à voter et se prononcer une seconde fois sur le transfert du siège social de l'Italie au Grand-Duché de Luxembourg et à authentifier ladite résolution conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise.

Le soin a également été confié à la présente Assemblée Générale des Associés d'effectuer les modifications de la dénomination sociale et de l'objet de la Société, ainsi que les autres modifications mentionnées ci-dessus et celles exigées

aux fins de mettre les Statuts en conformité avec les exigences luxembourgeoises légales, de même que l'élection du Conseil de Gérance.

Le Président soumet à l'Assemblée Générale une copie de la situation comptable intermédiaire des comptes de la société au 31 mai 2008.

Ladite copie de la situation intermédiaire restera annexée au présent acte.

Sur ce, l'Assemblée Générale des Associés aborde l'ordre du jour et après délibération, les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide de confirmer et de ratifier les résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société tenue à Rome (Italie) le 12 septembre 2006 de transférer le siège social de la société de Rome (Italie) à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg), avec effet à la date de la signature de l'acte authentique constatant ledit transfert, conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise et aux règles concernant le statut de la personnalité juridique de la société, celle-ci étant maintenue sans rupture.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination de la société en "ARCA S.à R.L."

Troisième résolution

L'Assemblée décide de fixer la valeur nominale des parts sociales à € 10,- (dix Euro) chacune et de représenter le capital social en 1.500 (mille cinq cents) parts sociales.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide que la société existera sous la forme d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'adapter l'objet social de la société aux normes légales luxembourgeoises et de lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, par l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres par l'acquisition de brevets et licences; leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant avec ou sans garantie et en toutes monnaies.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières."

Sixième résolution

L'Assemblée décide que la société sera dès aujourd'hui et dorénavant régie par le droit luxembourgeois, à l'exclusion de tout autre.

Par conséquent, l'assemblée décide de procéder à la refonte complète des statuts, de les adapter à la loi luxembourgeoise et de leur donner la teneur suivante:

STATUTS

Titre I^{er} . - Objet, Raison sociale, Durée, Siège.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de ARCA S.à r.l., et la forme d'une société à responsabilité limitée. Elle peut exister avec un seul associé en application de la loi du 28 décembre 1992 ou avec plusieurs associés.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre commune du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La gérance en fixe l'adresse exacte et effectue les dépôts et publications afférents en cas de changement.

La gérance peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Sa dissolution peut être décidée dans les formes requises pour la modification des statuts.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, par l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres par l'acquisition de brevets et licences;

leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant avec ou sans garantie et en toutes monnaies.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières.

Titre II. - Capital social, Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de € 15.000,- (quinze mille Euro), représenté par 1.500 (mille et cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de € 10,- (dix Euro) chacune, intégralement libérées.

Art. 6. La cession des parts sociales est autorisée.

En cas de pluralité d'associés, ces cessions se feront conformément au prescrit des articles 189 et 190 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Titre III. - Gérance

Art. 8. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire ou autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

La société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant.

Art. 9. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Assemblées

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Art. 12. Pour les sociétés ne comportant qu'un seul associé, les dispositions visées à l'article onze ci-avant ne sont pas applicables.

Il suffit que l'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés et que ses décisions soient inscrites sur un procès verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Titre V. - Année sociale, Comptes annuels

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à libre disposition de l'associé unique ou des associés.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, les associés, s'en réfèrent à la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications subséquentes, dont la loi du 28 décembre 1992.

Septième résolution

L'Assemblée décide de fixer le nombre de gérants à un.

Est nommé comme Gérant unique, pour une durée illimitée:

- Monsieur Andrej STASKIV, né le 15 septembre 1974 et demeurant à Alytaus (République de Lituanie), Kopernica n.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement sous sa seule signature.

Huitième résolution

L'Assemblée décide que le siège social de la société est établi dans la Commune de Luxembourg-Ville tout en modifiant l'adresse du siège social, tel que fixée par l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue à Rome le 12 septembre 2006, de 6/12, Place d'Armes à l'adresse suivante:

4, rue de l'Eau - L-1449 Luxembourg.

Déclaration

L'assemblée déclare que les associés actuels de la société sont:

1) Madame Giuliana CIUFFETTI, né à Camerino (Macerata - Italie) le 9 juillet 1930 et demeurant à Rome (Italie), via Etna n. 3, propriétaire de 939 (neuf cent trente neuf) parts sociales;

2) La société de droit italien UMBERTO SPOLETINI SRL, ayant son siège social à Roma (Italie), Viale Palestro n. 1, inscrite près du Registro delle Imprese di Roma sous le numéro 04196581005, propriétaire de 561 (cinq cent soixante et une) parts sociales.

Exonération fiscale

Les comparants déclarent en outre que la Société a été soumise à la perception d'un droit proportionnel d'apport à l'occasion de sa constitution et de tous actes d'apports ultérieurs éventuels (comme définis par la directive CEE 69/335 du 17 juillet 1969, telle que modifiée), conformément aux dispositions de la loi italienne afférente.

Il est dès lors constaté et déclaré, pour les besoins de l'enregistrement, que le transfert du siège statutaire et administratif au Luxembourg est exempté du droit d'apport selon l'article 3, paragraphe 2 de la loi du 29 décembre 1971 "concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés civiles et commerciales et portant révision de certaines dispositions législatives régissant la perception des droits d'enregistrement", telle que modifiée.

Frais:

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. VITTORE, R. MENEGUZ, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 09 juin 2008. Relation: LAC/2008/23171. Reçu douze euros (12.-€)

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 JUIN 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009008431/211/193.

(090006765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

VTS Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.449.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 1^{er} décembre 2008

A l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de VTS GROUP S.A. (la "Société"), il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Mr Robert Zagorski en tant qu'Administrateur de la société avec effet au 1^{er} décembre, 2008;

- d'accepter la nomination de Mr Dominik Wisniewski, né le 7 juin, 1973 à Koscierzyna, Pologne ayant son adresse privée au 30, Strzelecka, PL 83-400 Koscierzyna, Pologne, en tant qu'Administrateur de la société avec effet au 1^{er} décembre, 2008;

Le mandat de l'Administrateur expirera le 20 décembre 2012.

Luxembourg, le 22 décembre 2008.
Luxembourg Corporation Company SA
Administrateur et Mandataire
Doeke van der Molen
Représentant Permanent

Référence de publication: 2009009120/710/23.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00424. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Immobilière J.P. Mangen, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2342 Luxembourg, 13, rue Raymond Poincaré.

R.C.S. Luxembourg B 54.622.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Pour la société
PKF Weber & Bontemps
Experts comptables et fiscaux
Réviseurs d'entreprise
Signatures

Référence de publication: 2009008806/592/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03579. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

CVC Investments Europe V Associates S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 142.658.

In the year two thousand eight, on the nineteenth of December,
Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg,

There appeared,

Russell PERCHARD, private employee, residing professionally in Luxembourg,
acting in her capacity as a special proxyholder of:

CVC Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B139.416, acting as general partner (gérant commandité) (the "General Partner") of CVC Investments Europe V Associates S.C.A., a société en commandite par actions, having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B142.658 (the "Company"),

by virtue of the authority conferred on them by resolutions adopted by the board of directors of the General Partner of the Company on 16 December 2008.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record the following:

1) The Company has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 13 October 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 13 November 2008 under number 2757. The articles of incorporation of the Company (the "Articles") have not been amended since its incorporation.

2) The issued share capital of the Company is fixed at EUR 373,750 divided into 37,375,000 shares as follows: 3,687,500 Class A Shares, 3,687,500 Class B Shares, 3,687,500 Class C Shares, 3,687,500 Class D Shares, 3,687,500 Class E Shares, 3,687,500 Class F Shares, 3,687,500 Class G Shares, 3,687,500 Class H Shares, 3,687,500 Class I Shares, 3,687,500 Class J Shares and 500,000 Unlimited Shares, with a par value of one cent of Euro (0.01 EUR) per share, all of which are fully paid up.

3) According to article 5.2 ff. of the Articles, the capital may be increased by an amount of up to EUR 131,200.- (one hundred thirty-one thousand two hundred Euro) at the initiative of the General Partner by creating and issuing 1,312,000 Class A Shares, 1,312,000 Class B Shares, 1,312,000 Class C Shares, 1,312,000 Class D Shares, 1,312,000 Class E Shares,

1,312,000 Class F Shares, 1,312,000 Class G Shares, 1,312,000 Class H Shares, 1,312,000 Class I Shares and 1,312,000 Class J Shares, with a par value of one cent of Euro (0.01 EUR) per share.

The General Partner is authorised to issue the new shares in one or more steps as it may determine from time to time and the General Partner is specially authorized to issue the new shares without reserving for the existing shareholders the preferential right to subscribe for and to purchase the new shares.

4) By resolutions dated 16 December 2008, the General Partner approved the increase of the share capital of the Company. The share capital of the Company was increased as of 16 December 2008 within the framework of the authorized share capital as set forth in article 5.2 ff. of the Articles, by an amount of EUR 20,500 (twenty thousand five hundred Euro) in order to raise it from its current amount of EUR 373,750 (three hundred seventy-three thousand seven hundred fifty Euro) to EUR 394,250 (three hundred ninety-four thousand two hundred fifty Euro) by the creation and issuance of 205,000 Class A Shares, 205,000 Class B Shares, 205,000 Class C Shares, 205,000 Class D Shares, 205,000 Class E Shares, 205,000 Class F Shares, 205,000 Class G Shares, 205,000 Class H Shares, 205,000 Class I Shares and 205,000 Class J Shares, with a par value of one cent of Euro (0.01 EUR) per share (the "New Shares").

All the New Shares have been subscribed as follows:

- Mr Bengt Åke Andersson has subscribed to 20,000 Class A Shares, 20,000 Class B Shares, 20,000 Class C Shares, 20,000 Class D Shares, 20,000 Class E Shares, 20,000 Class F Shares, 20,000 Class G Shares, 20,000 Class H Shares, 20,000 Class I Shares and 20,000 Class J Shares, fully paid up by means of a contribution in cash of EUR 2,000.-;

- Mr Olivier Roux has subscribed to 20,000 Class A Shares, 20,000 Class B Shares, 20,000 Class C Shares, 20,000 Class D Shares, 20,000 Class E Shares, 20,000 Class F Shares, 20,000 Class G Shares, 20,000 Class H Shares, 20,000 Class I Shares and 20,000 Class J Shares, fully paid up by means of a contribution in cash of EUR 2,000.-;

- Sir John Michael Sunderland has subscribed to 30,000 Class A Shares, 30,000 Class B Shares, 30,000 Class C Shares, 30,000 Class D Shares, 30,000 Class E Shares, 30,000 Class F Shares, 30,000 Class G Shares, 30,000 Class H Shares, 30,000 Class I Shares and 30,000 Class J Shares, fully paid up by means of a contribution in cash of EUR 3,000.-;

- Mr Charles-Henri Filippi has subscribed to 35,000 Class A Shares, 35,000 Class B Shares, 35,000 Class C Shares, 35,000 Class D Shares, 35,000 Class E Shares, 35,000 Class F Shares, 35,000 Class G Shares, 35,000 Class H Shares, 35,000 Class I Shares and 35,000 Class J Shares, fully paid up by means of a contribution in cash of EUR 3,500.-; and

- Mr Wouter L.R.M. Vandenhaute has subscribed to 100,000 Class A Shares, 100,000 Class B Shares, 100,000 Class C Shares, 100,000 Class D Shares, 100,000 Class E Shares, 100,000 Class F Shares, 100,000 Class G Shares, 100,000 Class H Shares, 100,000 Class I Shares and 100,000 Class J Shares, fully paid up by means of a contribution in cash of EUR 10,000.-.

5) These subscribers subscribed to the New Shares and fully paid up by payment in cash so that the Company had at its free and entire disposal the amount of EUR 20,500.- (twenty thousand five hundred Euro) entirely allocated to the share capital of the Company, as was certified to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

6) As a consequence of the increase of the share capital, the subscribed share capital of the Company amounts to EUR 394,250.- (three hundred ninety-four thousand two hundred fifty Euro), divided into 3,892,500 Class A Shares, 3,892,500 Class B Shares, 3,892,500 Class C Shares, 3,892,500 Class D Shares, 3,892,500 Class E Shares, 3,892,500 Class F Shares, 3,892,500 Class G Shares, 3,892,500 Class H Shares, 3,892,500 Class I Shares and 3,892,500 Class J Shares and 500,000 Unlimited Shares fully paid up.

Therefore article 5.1 of the Articles is amended accordingly and now reads as follows:

"5.1. The issued share capital of the Company is set at EUR 394,250.- divided into 39,425,000 shares as follows:

- 3,892,500 Class A Shares;
- 3,892,500 Class B Shares;
- 3,892,500 Class C Shares;
- 3,892,500 Class D Shares;
- 3,892,500 Class E Shares;
- 3,892,500 Class F Shares;
- 3,892,500 Class G Shares;
- 3,892,500 Class H Shares;
- 3,892,500 Class I Shares;
- 3,892,500 Class J Shares;
- 500,000 Unlimited Shares,

with a par value of one cent of Euro (0.01 EUR) per share, all of which are fully paid up."

Furthermore, consequently to the above mentioned capital increase within the framework of the authorized capital clause, the amount of the authorized share capital as set out in article 5.2 of the Articles has been decreased to EUR 110,700.- (one hundred ten thousand seven hundred Euro) so that article 5.2 of the Articles is amended accordingly and now reads as follows:

"5.2 The authorized and unissued share capital of the Company is set at EUR 110,700.- divided into 1,107,000 Class A Shares, 1,107,000 Class B Shares, 1,107,000 Class C Shares, 1,107,000 Class D Shares, 1,107,000 Class E Shares, 1,107,000 Class F Shares, 1,107,000 Class G Shares, 1,107,000 Class H Shares, 1,107,000 Class I Shares and 1,107,000 Class J Shares, with a par value of one cent of Euro (0.01 EUR) per share (collectively referred to as the "Authorized Shares")."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at one thousand three hundred euros (EUR 1.300.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation of the appearing person, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mil huit, le dix-neuf décembre,

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg

A COMPARU:

Russell PERCHARD, employé privé, demeurant professionnellement au Luxembourg,

Agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

CVC Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B139.416, agissant en qualité de gérant commandité (le "Gérant Commandité") de CVC Investments Europe V Associates S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B142.658 (la "Société"),

En vertu de l'autorité qui lui a été conférée par les résolutions adoptées par le conseil de gérance du Gérant Commandité de la Société le 16 décembre 2008.

Laquelle comparante, agissant ès-qualités, a requis le notaire instrumentant de prendre acte de ce qui suit:

1) La Société a été constituée conformément à l'acte du notaire soussigné en date du 13 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 13 novembre 2008, sous le numéro 2757. Les statuts de la Société (les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis cette date.

2) Le capital émis de la Société est fixé à EUR 373.750.- représenté par 37.375.000 actions comme suit: 3.687.500 Actions Ordinaires de Classe A, 3.687.500 Actions Ordinaires de Classe B, 3.687.500 Actions Ordinaires de Classe C, 3.687.500 Actions Ordinaires de Classe D, 3.687.500 Actions Ordinaires de Classe E, 3.687.500 Actions Ordinaires de Classe F, 3.687.500 Actions Ordinaires de Classe G, 3.687.500 Actions Ordinaires de Classe H, 3.687.500 Actions Ordinaires de Classe I, 3.687.500 Actions Ordinaires de Classe J et 500.000 Actions de Commandité, ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01) chacune, et chacune entièrement libérée.

3) Conformément à l'article 5.2 et suivants des Statuts, le capital social peut être augmenté d'un montant de EUR 131.200.- (cent trente et un mille deux cents euros) à l'initiative du Gérant Commandité en créant et en émettant 1.312.000 Actions Ordinaires de Classe A, 1.312.000 Actions Ordinaires de Classe B, 1.312.000 Actions Ordinaires de Classe C, 1.312.000 Actions Ordinaires de Classe D, 1.312.000 Actions Ordinaires de Classe E, 1.312.000 Actions Ordinaires de Classe F, 1.312.000 Actions Ordinaires de Classe G, 1.312.000 Actions Ordinaires de Classe H, 1.312.000 Actions Ordinaires de Classe I, 1.312.000 Actions Ordinaires de Classe J, ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01) chacune.

Le Gérant Commandité est autorisé à émettre les nouvelles actions en une ou plusieurs étapes tel qu'il pourra le déterminer en temps utile et le Gérant Commandité est spécialement autorisé à émettre de nouvelles actions sans réserver aux actionnaires existants le droit préférentiel de souscrire ou d'acheter les nouvelles actions.

4) Par la résolution prise en date du 16 décembre 2008, le Gérant Commandité a approuvé l'augmentation du capital social de la Société. Le capital social de la Société a été augmenté, au 16 décembre 2008, dans les limites fixées par le capital autorisé défini à l'Article 5.2 et suivants des Statuts, d'un montant de EUR 20.500.- (vingt mille cinq cents euros) afin de l'élever de son montant actuel de EUR 373.750.- (trois cent soixante-treize mille sept cent cinquante euros) à EUR 394.250.- (trois cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent cinquante euros) en créant et émettant 205.000 Actions Ordinaires de Classe A, 205.000 Actions Ordinaires de Classe B, 205.000 Actions Ordinaires de Classe C, 205.000 Actions Ordinaires de Classe D, 205.000 Actions Ordinaires de Classe E, 205.000 Actions Ordinaires de Classe F, 205.000 Actions Ordinaires de Classe G, 205.000 Actions Ordinaires de Classe H, 205.000 Actions Ordinaires de Classe I, 205.000 Actions Ordinaires de Classe J, ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01) chacune (les "Nouvelles Actions").

Toutes les Nouvelles Actions ont été souscrites comme suit:

- M. Bengt Åke Andersson a souscrit à 20.000 Actions Ordinaires de Classe A, 20.000 Actions Ordinaires de Classe B, 20.000 Actions Ordinaires de Classe C, 20.000 Actions Ordinaires de Classe D, 20.000 Actions Ordinaires de Classe E, 20.000 Actions Ordinaires de Classe F, 20.000 Actions Ordinaires de Classe G, 20.000 Actions Ordinaires de Classe H, 20.000 Actions Ordinaires de Classe I, 20.000 Actions Ordinaires de Classe J, entièrement libérées par un apport en numéraire de EUR 2.000.-;

- M. Olivier Roux a souscrit à 20.000 Actions Ordinaires de Classe A, 20.000 Actions Ordinaires de Classe B, 20.000 Actions Ordinaires de Classe C, 20.000 Actions Ordinaires de Classe D, 20.000 Actions Ordinaires de Classe E, 20.000 Actions Ordinaires de Classe F, 20.000 Actions Ordinaires de Classe G, 20.000 Actions Ordinaires de Classe H, 20.000 Actions Ordinaires de Classe I, 20.000 Actions Ordinaires de Classe J, entièrement libérées par un apport en numéraire de EUR 2.000.-;

- Sir John Michael Sunderland a souscrit à 30.000 Actions Ordinaires de Classe A, 30.000 Actions Ordinaires de Classe B, 30.000 Actions Ordinaires de Classe C, 30.000 Actions Ordinaires de Classe D, 30.000 Actions Ordinaires de Classe E, 30.000 Actions Ordinaires de Classe F, 30.000 Actions Ordinaires de Classe G, 30.000 Actions Ordinaires de Classe H, 30.000 Actions Ordinaires de Classe I, 30.000 Actions Ordinaires de Classe J, entièrement libérées par un apport en numéraire de EUR 3.000.-;

- M. Charles-Henri Filippi a souscrit à 35.000 Actions Ordinaires de Classe A, 35.000 Actions Ordinaires de Classe B, 35.000 Actions Ordinaires de Classe C, 35.000 Actions Ordinaires de Classe D, 35.000 Actions Ordinaires de Classe E, 35.000 Actions Ordinaires de Classe F, 35.000 Actions Ordinaires de Classe G, 35.000 Actions Ordinaires de Classe H, 35.000 Actions Ordinaires de Classe I, 35.000 Actions Ordinaires de Classe J, entièrement libérées par un apport en numéraire de EUR 3.500.-; et

- M. Wouter L.R.M. Vandenhoute a souscrit à 100.000 Actions Ordinaires de Classe A, 100.000 Actions Ordinaires de Classe B, 100.000 Actions Ordinaires de Classe C, 100.000 Actions Ordinaires de Classe D, 100.000 Actions Ordinaires de Classe E, 100.000 Actions Ordinaires de Classe F, 100.000 Actions Ordinaires de Classe G, 100.000 Actions Ordinaires de Classe H, 100.000 Actions Ordinaires de Classe I, 100.000 Actions Ordinaires de Classe J, entièrement libérées par un apport en numéraire de EUR 10.000.-.

5) Ces souscripteurs ont souscrit les Nouvelles Actions et les ont entièrement libérées par un apport en numéraire de telle sorte que la Société dispose librement et entièrement du montant de EUR 20.500.- (vingt mille cinq cents euros) intégralement alloué au capital social de la Société, tel qu'il a été certifié au notaire soussigné, qui le reconnaît expressément.

6) Suite à l'augmentation du capital social, le capital souscrit de la Société s'élève à présent à EUR 394.250.- (trois cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent cinquante euros) divisé en 3.892.500 Actions Ordinaires de Classe A, 3.892.500 Actions Ordinaires de Classe B, 3.892.500 Actions Ordinaires de Classe C, 3.892.500 Actions Ordinaires de Classe D, 3.892.500 Actions Ordinaires de Classe E, 3.892.500 Actions Ordinaires de Classe F, 3.892.500 Actions Ordinaires de Classe G, 3.892.500 Actions Ordinaires de Classe H, 3.892.500 Actions Ordinaires de Classe I, 3.892.500 Actions Ordinaires de Classe J et 500.000 Actions de Commandité et chacune entièrement libérée.

Il s'ensuit que l'article 5.1 des Statuts est modifié et doit être lu comme suit:

"5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à EUR 394.250.- divisé en 39.425.000 actions comme suit:

- 3.892.500 Actions Ordinaires de Classe A;
- 3.892.500 Actions Ordinaires de Classe B;
- 3.892.500 Actions Ordinaires de Classe C;
- 3.892.500 Actions Ordinaires de Classe D;
- 3.892.500 Actions Ordinaires de Classe E;
- 3.892.500 Actions Ordinaires de Classe F;
- 3.892.500 Actions Ordinaires de Classe G;
- 3.892.500 Actions Ordinaires de Classe H;
- 3.892.500 Actions Ordinaires de Classe I;
- 3.892.500 Actions Ordinaires de Classe J; et
- 500.000 Actions de Commandité,

ayant une valeur nominale de un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune et toutes entièrement libérées."

De plus, en conséquence de l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus dans la limite de la clause de capital autorisé, le montant du capital autorisé tel qu'il figure à l'Article 5.2 des Statuts a été réduit à EUR 110.700.- (cent dix mille sept cents euros) de sorte que l'article 5.2 des Statuts est modifié et doit être lu comme suit:

"5.2 Le capital autorisé et non émis de la Société est fixé à EUR 110.700.- divisé en 1.107.000 Actions Ordinaires de Classe A, 1.107.000 Actions Ordinaires de Classe B, 1.107.000 Actions Ordinaires de Classe C, 1.107.000 Actions Ordinaires de Classe D, 1.107.000 Actions Ordinaires de Classe E, 1.107.000 Actions Ordinaires de Classe F, 1.107.000 Actions Ordinaires de Classe G, 1.107.000 Actions Ordinaires de Classe H, 1.107.000 Actions Ordinaires de Classe I,

1.107.000 Actions Ordinaires de Classe J, avec une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01-) par action (dénommées les "Actions Autorisées")."

Frais

Les frais, coûts, rémunération, et autres charges de quelque nature que ce soit, qui doivent être portés au compte de la Société par suite de cette augmentation de capital, sont estimés à mille trois cents (EUR 1.300.-).

Dont acte, dressé à Luxembourg à la date mentionnée au début de ce document.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Après lecture et interprétation de la personne comparante, la dite personne co-signe avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Perchard et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2008. LAC/2008/52802. Reçu cent deux euros cinquante cents Eur 0,50% = 102,50

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009008427/5770/217.

(090006671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Green Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 128.577.

L'an deux mille huit, le quatorze novembre.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

Monsieur Frank WALENTA, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte du Gérant-Commandité de la société en commandite par actions "GREEN PARTNERS S.C.A.", ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 128577 (la "Société"), à savoir la société anonyme de droit luxembourgeois Green Partners Investment Management S.A., ayant son siège social à Luxembourg, en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par le Gérant-Commandité de ladite société par résolutions du 3 septembre 2008 et 1^{er} octobre 2008.

Les procès-verbaux de ces résolutions resteront, après avoir été paraphés "ne varietur" par le comparant et le notaire, annexés aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1) La société a été constituée suivant acte notarié en date du 23 mai 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1528 du 23 juillet 2007.

2) Le capital social de la Société est actuellement fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en vingt-sept mille neuf cents (27.900) actions de catégorie A (les "Actions de Catégorie A") qui seront détenues par les associés commanditaires (les "Actionnaires de Catégorie A") en représentation de leur participation limitée dans la Société et trois mille cent (3.100) actions de catégorie B (les "Actions de Catégorie B") qui seront détenues par l'Associé Commandité (l'"Actionnaire de Catégorie B"), en représentation de sa participation illimitée dans la Société, les actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ces actions étant entièrement libérées..

Conformément à l'Article 5 des Statuts, le capital autorisé de la Société est fixé à cent quarante-huit mille euros (EUR 148.000,-), divisé en cent trente-trois mille deux cents (133.200) Actions de Catégorie A et quatorze mille huit cents (14.800) Actions de Catégorie B d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Ce capital autorisé a pour seul objectif, et nonobstant toute suppression du droit préférentiel de souscription, de permettre la création d'Actions de Catégorie A et d'Actions de Catégorie B en contrepartie d'apports en numéraire effectués par les actionnaires de la Société en exécution des appels de fonds auxquels le Gérant aura procédé conformément aux arrangements contractuels pouvant exister de temps à autre entre la Société et ses actionnaires.

Le Gérant est autorisé et mandaté, jusqu'à concurrence du montant du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation de capital social en une ou plusieurs fois par l'émission de nouvelles Actions de Catégorie A et Actions de Catégorie B, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire, (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, les conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles et (iii) retirer ou limiter le droit

préférentiel de souscription des actionnaires existants de la Société dans le cas d'une émission d'actions contre paiement en espèces.

Les droits attachés aux actions nouvelles seront identiques à ceux attachés aux actions déjà existantes de même classe.

3) Par décision du 3 septembre 2008, le Gérant de la Société a décidé d'émettre six cent soixante-quatorze (674) actions nouvelles de catégorie A et soixante-quinze (75) actions nouvelles de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune. Le capital social est ainsi augmenté à concurrence de EUR 749,- (sept cent quarante-neuf euros) pour être porté de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 31.749,- (trente et un mille sept cent quarante-neuf euros).

Les droits attachés aux actions nouvelles sont identiques à ceux attachés aux actions déjà existantes de même classe.

Les actions nouvelles sont souscrites par les actionnaires actuels ici représentés par Monsieur Frank WALENTA en vertu de trois procurations sous seing privé, comme suit:

- 337 (trois cent trente-sept) actions de catégorie A par C8 Land S.à r.l.
- 337 (trois cent trente-sept) actions de catégorie A par Cz2 Land S.à r.l.
- 75 (soixante-quinze) actions de catégorie B par Green Partners Investment

Management S.A. (ci-avant dénommée Green Partners Investment Management S.à r.l.).

Les actions nouvelles ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme EUR 749,- (sept cent quarante-neuf euros) se trouve à la disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

4) Par décision du 1^{er} octobre 2008, le Gérant de la Société a décidé d'émettre deux mille neuf cent quarante-quatre (2.944) actions nouvelles de catégorie A et trois cent vingt-sept (327) actions nouvelles de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune. Le capital social est ainsi augmenté à concurrence de EUR 3.271,- (trois mille deux cent soixante et onze euros) pour être porté de son montant actuel de EUR 31.749,- (trente et un mille sept cent quarante-neuf euros) à EUR 35.020,- (trente-cinq mille vingt euros).

5) Les droits attachés aux actions nouvelles sont identiques à ceux attachés aux actions déjà existantes de même classe.

Les actions nouvelles sont souscrites par les actionnaires actuels ici représentés par Monsieur Frank WALENTA en vertu de trois procurations sous seing privé, comme suit:

- 1.472 (mille quatre cent soixante-douze) actions de catégorie A par C8 Land S.à r.l.
- 1.472 (mille quatre cent soixante-douze) actions de catégorie A par Cz2 Land S.à r.l.
- 327 (trois cent vingt-sept) actions de catégorie B par Green Partners Investment Management S.A. (ci-avant dénommée Green Partners Investment Management S.à r.l.).

Les actions nouvelles ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme EUR 3.271,- (trois mille deux cent soixante-et-onze euros) se trouve à la disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

6) A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social de la Société est fixé à EUR 35.020,- (trente-cinq mille vingt euros) divisé en trente et un mille cinq cent dix-huit (31.518) actions de catégorie A (les "Actions de Catégorie A") qui seront détenues par les associés commanditaires (les "Actionnaires de Catégorie A") en représentation de leur participation limitée dans la Société et trois mille cinq cent deux (3.502) actions de catégorie B (les "Actions de Catégorie B") qui seront détenues par l'Associé Commandité (l'"Actionnaire de Catégorie B"), en représentation de sa participation illimitée dans la Société, les actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ces actions étant entièrement libérées"

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes est évalué à environ EUR 2.000,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. WALENTA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 novembre 2008. Relation: LAC/2008/47125. Reçu vingt euros dix cents (0,50% = 20,10 EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009009395/242/90.

(090007473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Technofin, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 32.199.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Pour la société
PKF Weber & Bontemps
Experts comptables et fiscaux
Réviseurs d'entreprise
Signatures

Référence de publication: 2009008807/592/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03580. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Société à responsabilité limitée LUX ACI, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 60, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 44.034.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Pour la société
PKF Weber et Bontemps
Réviseurs d'entreprise
Experts comptables et fiscaux
Signatures

Référence de publication: 2009008809/592/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03582. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Tricolor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 41.187.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue à Luxembourg le 24 décembre 2008

La démission de Monsieur Christophe MOUTON, avec effet au 22 décembre 2008, demeurant professionnellement à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, au poste de Commissaire aux Comptes, est acceptée.

La nomination de la Fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie S.à.r.l. ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, avec effet au 23 décembre 2008, au poste de Commissaire aux Comptes, en remplacement de Monsieur Christophe MOUTON est acceptée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale annuelle de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
TRICOLOR S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009009067/780/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03648. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

PLAZA Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 152-156, rue Albert Uden.
R.C.S. Luxembourg B 74.882.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PLAZA LUXEMBOURG S.A.

Signature

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2009008810/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03204. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

EPS Management Holding AG, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 55.101.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2008.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2009008816/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10686. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Montabor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 109.036.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009008819/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02683. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Nabi Holding AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 69.739.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2009008906/2128/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03646. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Baux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 54.597.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009008820/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02202. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Rosetabor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 119.054.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009008821/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02684. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Baux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 54.597.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009008822/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02201. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Atdesign S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.
R.C.S. Luxembourg B 140.060.

Publication de cession de parts

Il résulte d'une cession de parts intervenue entre associés en date du 24 novembre 2008 que Monsieur François BODIN cède toutes les parts sociales qu'il détient dans la société, soit 45 (quarante-cinq) parts à Monsieur Henri MELACOTTE, qui les accepte.

Après cette cession, la répartition des parts au sein de la société est la suivante:

- Henri MELACOTTE 90 parts sociales
- René BARSACCHI 10 parts sociales

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Référence de publication: 2009008999/3861/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02957. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Rosetabor S.à r.l. & Partners, S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 119.055.

Le Bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009008823/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02685. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Baux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 54.597.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009008824/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02200. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Rosetabor S.à r.l. & Partners, S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 119.055.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009008825/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02687. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Restaurant-Pizzeria B.M.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 2, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 97.220.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société tenue au siège de la société en date du 5 janvier 2009

Tous les associés étant présents:

Les associés décident:

- De résilier le mandat de Monsieur José LOUREIRO MORAIS domicilié à L-1338 Luxembourg, 55, rue du Cimetière, de sa fonction de Gérant Technique de la société RESTAURANT-PIZZERIA B.M.P. SARL à dater du 5 janvier 2009.

Les décisions ont été prises à l'unanimité.

Après cela, l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée.

Signé en nom de RESTAURANT-PIZZERIA B.M.P SARL

Maria Anna BUSSOLLOTTO.

Référence de publication: 2009009001/1330/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02106. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

RELOG Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 132.481.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009008826/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02689. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Patron Kummel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 102.659.

Le Bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009008827/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02691. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

K4 Communications S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 117.173.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009008828/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02199. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Alloga S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 74.488.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 1^{er} décembre 2008 au siège social de la Société:

- que KPMG Audit Sàrl, demeurant au, 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a été nommé nouveau commissaire aux comptes en remplacement de DELOITTE et que leur mandat expire le jour de l'assemblée générale en 2011.

Luxembourg, le 3 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Le conseil d'administration

Référence de publication: 2009009003/312/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX09262. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Fly Dix Huit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 98.400.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009008829/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02693. - Reçu 30,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090006383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Fly Dix Huit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 98.400.

Le Bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009008830/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02694. - Reçu 36,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090006380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Participations Mercantiles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 54.652.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009008831/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02196. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090006877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Fimbert S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 67.179.

Extrait sincère et conforme de la décision circulaire Conseil d'Administration du 30 décembre 2008

«Le Conseil d'Administration...:

PREND ACTE du fait que Monsieur Gabriel JEAN, Juriste, demeurant professionnellement à Bertrange ainsi que les sociétés CLEVERDAN S.A. et MAJENTEL S.A. dont le siège social est situé au 3, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg ont présenté ce jour leur démission avec effet immédiat, au Conseil d'Administration, de leur fonction de respectivement Administrateur et Administrateur-délégué pour Monsieur Gabriel JEAN et d'Administrateurs pour les sociétés CLEVERDAN S.A. et MAJENTEL S.A....»

Pour FIMBERT S.A.

Signature

Référence de publication: 2009009010/768/18.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03593. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090006427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

GA Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 86.918.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009008832/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02697. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Participations Mercantiles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 54.652.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009008833/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02195. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

ZEUS (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 124.815.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009008834/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02700. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Sopor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 65.493.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 8 décembre 2008

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Monsieur Julian Marc Stukeley Hayden, demeurant à Maydencroft, La Rue Voisin, St Brelade, Jersey JE3 8AT Channel Islands, en remplacement de Monsieur Paul Egerton-Vernon, administrateur démissionnaire.

- Monsieur Alan John Taylor, demeurant à 3, Broughton Court, La Verte Rue, St Mary, Jersey JE3 3DA, Channel Island en remplacement de Madame Louise Walker, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2009009013/534/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02823. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Luxembourg Management Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 121.551.

Le bilan au 31 mai 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009008835/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03460. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Eastbridge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 118.954.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009008836/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02703. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Dotcom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 74.628.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/01/09.

Signature.

Référence de publication: 2009008838/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03592. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Brookfield Real Estate Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 128.047.

Par résolutions circulaires signées en date du 25 juillet 2008, l'associé unique a décidé de renouveler le mandat des gérants suivants:

- Dominique Robyns avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Xavier Pauwels avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Danesh Varma avec adresse au 41, Stevens House, KT1 1HX Kingston-Upon-Thames, Royaume-Uni, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009009018/581/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02502. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Pâtisserie Strasser Michel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3850 Schifflange, 32, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 59.452.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/01/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009008842/525/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09531. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Electricité Nico May S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7381 Bofferdange, 134, Cité Roger Schmitz.

R.C.S. Luxembourg B 85.259.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/01/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009008844/525/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09526. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Big Event Production S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1247 Luxembourg, 2, rue de la Boucherie.

R.C.S. Luxembourg B 115.213.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Pour BIG EVENT PRODUCTION S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2009008847/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01254. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Lopopom SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-9636 Berle, 1, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg E 282.

Avec cette lettre, nous voulons vous informer que nous avons pris la décision de changer le siège de notre société LOPOPOM SCI à partir du 16.12.2008.

La nouvelle adresse est: LOPOPOM SCI 1 Duerfstrooss L-9636 BERLE.

Berlé, le 6 janvier 2009.

LOPOPOM SCI

Signatures

Référence de publication: 2009008848/801218/15.

Enregistré à Diekirch, le 14 janvier 2009, réf. DSO-DA00259. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090006481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Imca S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 118.230.

—
EXTRAIT

La gérance communique que suite à la décision des associés prise en date du 15 juillet 2008 le siège social de la société sera transféré du no. 1, Bd. Joseph II, L-1840 Luxembourg au no. 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Signature
La gérance

Référence de publication: 2009008849/808/17.

Enregistré à Diekirch, le 12 janvier 2009, réf. DSO-DA00241. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090006599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Leruth Réalisations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3261 Bettembourg, 9B, rue du Nord.
R.C.S. Luxembourg B 80.023.

—
Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Pour LERUTH REALISATIONS S.A.
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.
Signature

Référence de publication: 2009008851/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01253. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Al.Met Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 134.671.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg au siège social de la Société AL Met Invest S.A le 24 novembre 2008 à 18:00 heures

omissis

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de remplacer le commissaire aux comptes Monsieur Julien Nicaud par Madame Rachele Patrizi Alessandroni, née le 2 juin 1977 à Varèse, résidente via Marconi 4A, 1-21013, Gallarate.

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Pour copie conforme
Pour le conseil d'administration
Marco Sterzi
Administrateur

Référence de publication: 2009008996/9125/22.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX10259. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Société Immobilière BELLEVUE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 28.142.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Pour Société Immobilière BELLEVUE S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2009008852/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01258. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Timotes B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 144.016.

In the year two thousand and eight, on the twenty-sixth day of November.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of members of TIMOTES B.V. (the "Company"), a Company organised under the laws of the Netherlands, having its registered office in Amsterdam, The Netherlands, and validly registered at the Register of Companies of the Netherlands under the number 33023507.

The meeting is opened at 9.30. a.m. and is presided by Mr Herman MOORS, private employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Hubert JANSSEN, jurist, with professional address in Luxembourg.

Mr Hubert JANSSEN, prenamed, is appointed as secretary.

The chairman declares and requests the notary to record the following:

I. The sole member declares to have had full knowledge prior to the meeting of the agenda of such meeting set out under V. below and to waive to the extent necessary all notice periods.

II. That the name of the member, the proxy holder of the represented member and the number of its shares are shown on an attendance list which, signed by the bureau of the meeting, the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to and be registered with the present deed.

The proxy form of the represented member, after having been initialled "ne varietur" by the above persons, will also remain annexed to the present deed.

III. That it appears from the attendance list that out of 200 (two hundred) shares in issue, all the shares are represented at the extraordinary general meeting so that the present meeting may validly deliberate on all items on the agenda.

IV. That the following documents were submitted to the notary:

- a) a copy of the minutes of the Extraordinary General Meeting of the Shareholders of the Company, held on October 15th, 2008 in Alkmaar, The Netherlands;
- b) a certificate of incorporation of the Company issued by a Dutch notary residing in Amsterdam;
- c) a certified copy of the deed of incorporation of the Company;
- d) an original excerpt of the Dutch Trade Register of the Company;
- e) a copy of the balance sheet of the Company as at 31 December 2007 and an intermediary situation of the Company as at 15 November 2008.

All the above mentioned documents initialled "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

V. That the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. The principal office and the effective place of management of the Company are transferred to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg effective October 15th, 2008, its registered office (in Dutch: "statutaire zetel") remaining in the Netherlands.

2. The Company will be submitted to Luxembourg laws as a legal entity situated in the Grand Duchy of Luxembourg.

3. The Company adopts the form of a "Société à responsabilité limitée".

4. The address of the Company's administrative and effective management seat is fixed at 38, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

5. The Company's share capital will amount to € 22,690.- (twenty two thousand six hundred ninety euros) divided into 200 (two hundred) shares having a nominal value of € 113.45 (one hundred thirteen euros and forty-five cents) each, in order to comply with the minimal nominal par value per share under Luxembourg Law.

6. The Company will be managed by a board of management consisting of one or several managers. The Company is represented by the board of management or by every manager separately.

7. The members of the management board of the Company are the following:

- Global Trust Advisors S.A., 38 Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg

8. The Company proceeds to a total restatement of its Articles of Association and brings them in conformity with both Luxembourg and Dutch Company Law.

The meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting approves and confirms, as far as it is necessary, the decision of the shareholders taken in the meeting of 15th October 2008, to transfer the principal establishment and centre and the effective place of management of the Company to the Municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, effective 15 October 2008. The meeting takes note that the address of the Company's administrative and effective management seat is fixed at 38, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The meeting decides to adopt the Luxembourg form of a Société à responsabilité limitée.

Third resolution

The meeting resolves that the share capital of the Company will amount to € 22,690 (twenty two thousand six hundred ninety euros) divided into 200 (two hundred) shares having a nominal value of € 113.45 (one hundred thirteen euros and forty-five cents) each, in order to comply with the minimal nominal par value per share under Luxembourg Law. The meeting decides to amend the articles of association accordingly.

Fourth resolution

The meeting resolves that the Company will be managed by a board of management consisting of one or several managers. The Company is represented by the board of management or by every manager separately. The articles of association will be amended accordingly.

The members of the management board of the Company are the following:

- Global Trust Advisors S.A., 30 Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg

Fifth resolution

The meeting resolves to proceed to a total restatement of its Articles of Association which will henceforth on read as follows:

Chapter I. Name - Duration - Object - Registered office

Art. 1. Name and Duration. There exists a private limited liability Company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles") under the name of TIMOTES B.V.

The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment, open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds which may be convertible.

It also may engage in:

- the acquisition, possession, exploitation, encumbrance, alienation or using in an other manner of movable and immovable property;

- the marketing of licences, copyrights, patents, models, secret processes of recipes, trademarks and similar matters, the furthering of sale and purchase of, as well as the trade in aforesaid matters, including the granting of use of said matters;
- the acquisition of royalties and other proceeds relating to the activities mentioned herein before
- providing services in the field of trade, marketing and trade financing, providing consulting services of any kind as well as agency and representation services.

and do anything that in the widest sense of the word may be connected with the aforementioned objects or may be conducive to the attainment thereof.

Art. 3. Registered office. The registered office of the Company is established in Amsterdam, The Netherlands.

The Company has its principal place of administration and its effective management seat in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg). The principal establishment may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by resolution of the management board.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Corporate Capital - Member's register - Shares.

Art. 4. Corporate capital.

1. The Company's authorised and issued share capital is fixed at € 22,690,- (twenty two thousand six hundred ninety euros) divided into 200 (two hundred) shares having a nominal value of € 113.45 (one hundred thirteen euros and forty-five cents) each, entirely paid in.

2. All shares are registered in registered form. No share certificates shall be issued.

Art. 5. Issuance of shares.

1. The issuance of shares may only be effected pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders. The resolution will state the price and further terms.

Shares will be issued under the obligation that they shall be paid up and not below par.

2. A resolution for deviation from the statutory pre-emptive right of shareholders in case of shares being issued may only be passed in the manner as defined for an amendment of the articles of association.

3. The issuance of shares shall require a deed drawn up for that purpose in the presence of a notary.

Art. 6. Acquisition of company shares. With due observance of the statutory provisions and with authorization of the general meeting of shareholders, the company may acquire paid-up shares in its own capital subject to the relevant provisions of the law.

Art. 7. Guarantee - Loans. With a view to the subscription for shares in its capital or acquisition of shares in its capital by others, the Company may not give a guarantee or a price guarantee, or assume joint and/or several liabilities together with or on behalf of others.

Art. 8. Members' register.

1. The board of management will keep a register of shareholders in which the names and addresses of all shareholders will be recorded as well as the number of shares held by each of them and the amount paid on each share.

2. The register will be kept up-to-date regularly; every annotation in the register will be signed by a manager.

Art. 9. Usufruct - Pledge. A right of usufruct and a right of lien may be created on shares. Neither the usufructuary nor the pledgee may be granted the voting right. The names and addresses of those with a right of usufruct or a pledge on the shares shall also be entered in the register, stating the date on which they acquired the right, and the date of acknowledgement or notification.

Art. 10. Transfer of shares.

1. A share may only be transferred with the approval of the general meeting of shareholders.

2. Approval will be deemed to have been granted if

a. the petitioner will not have been notified in writing of the relative decision within three months after receipt of a written request;

b. simultaneously with a refusal, the petitioner will not have been notified in writing of the name(s) of the prospective buyer(s) who are willing to take over all shares concerned against cash payment.

3. The takeover price will be fixed by the petitioner and the prospective buyer(s) accepted by him in mutual consultation and failing this, by an independent expert, to be designated by parties or in case they cannot come to terms about this, by the Court within whose jurisdiction the company has its seat, at the request of the willing party.

The petitioner may withdraw within one month after having been notified of the price fixed.

4. The company itself may only be a prospective buyer with the approval of the petitioner.

5. The shares shall be transferred within three months after approval will have been granted or will be deemed to have been granted.

Chapter III - Management

Art. 11. Board of management.

1. The company will be managed by a board of management consisting of one or several managers.
2. The board of management will fix the division of its tasks in mutual consultation. With the approval of the general meeting of shareholders the board of management may draw up rules and regulations in which the internal affairs of the company will be laid down.
3. The board of management will pass its resolutions in meetings. The board of management may pass resolutions outside meetings provided all managers will have been notified that they will have the opportunity to express their opinion on the relative proposals.
4. The board of management will pass its resolutions by an absolute majority of votes. In case of an equality of votes, the general meeting of shareholders will decide. In case of one or several managers being absent or unable to attend, the management will be temporarily entrusted to the remaining manager or managers. In case of absence or inability to attend of all managers, respectively the sole manager, the management will be temporarily held by the person designated for that purpose by the general meeting of shareholders.
6. The general meeting of shareholders may give directives to the board of management about the general guidelines of the financial, social and economic policies to be pursued and of the personnel management.
7. The board of management will require the approval of the general meeting of shareholders for resolutions about those matters with respect to which the general meeting of shareholders, in its resolution for that purpose, will have clearly defined that relative managerial resolutions will be subject to its approval.

Art. 12. Representation.

1. The management represents the company in and out court. The right to represent the company also rests with every manager independently, with due observance of the following,
2. In case a manager will privately conclude an agreement with the company or will start litigation against the company, the company will be represented in said matter by a person designated for that purpose by the general meeting of shareholders. Said person may also be the manager in respect of whom the conflicting interest exists. In case a manager will hold an interest conflicting with that of the company in any other manner than stated above, he will remain competent to represent the company.

Art. 13. Appointment, Suspension, Revocation and Remuneration of managers.

1. The managers will be appointed by the general meeting of shareholders, which meeting will also fix the number of managers.
2. The general meeting of shareholders will at any time be competent to suspend or revoke managers,
3. The persons put forward for suspension or dismissal will be given the opportunity to render account or defend themselves in the general meeting referred to in paragraph 2.
4. The general meeting of shareholders will fix the remuneration and the further terms and conditions of appointment for each individual manager.

Art. 14. Holders of proxy. The board of management may grant proxy to one or several persons, in the employ of the company and may grant such title to one or several holders of proxy as it may deem appropriate.

Chapter IV. General Meetings of members

Art. 15. Annual general meeting of members.

1. Annually, at latest within six months after the end of the financial year a general meeting of shareholders will be held, in which meeting the annual report of the board of management, the confirmation of the annual account, as well as the determination of the appropriation of profit will in any case be brought up for consideration, unless the period for compiling and submitting of the annual account and the annual report will have been extended in a legally valid manner by the general meeting of shareholders.
2. The general meetings of members shall be held in the municipality of Luxembourg, provided the entire issued share capital is represented.

Art. 16. Other general meetings of members. General meetings of shareholders will further be held whenever deemed desirable by the board of management or one or several shareholders jointly representing at least one/tenth part of the issued capital will notify the board of management of their relative desire in writing with precise statement of the subjects they wish to be considered.

Art. 17. Convocation of general meetings.

1. The general meetings of shareholders will be convened by or on behalf of the board of management. The convening notices will be sent not later than on the fifteenth day prior to the day of the meeting.

2. The meeting will be convened by means of letters, dispatched to shareholders to their addresses as stated in the register of shareholders. If the provisions of the present paragraph will not have been fulfilled, no legally valid resolutions may be passed, unless this will be done unanimously in a meeting at which the entire issued capital is represented

3. The convening notice will state the subjects to be considered. In case of a proposal for a resolution for the reduction of the issued capital, the convening notice will also state the object of the capital reduction and the manner of implementation. No valid resolution may be passed with respect to subjects, the consideration of which will not have been notified in the convening notice or in the same manner with due observance of the period laid down for sending the convening notices, unless the resolution will be passed unanimously in a meeting at which the entire issued capital is represented.

Art. 18. Chairman and Minutes.

1. The general meetings will be presided over by a chairman to be designated by the general meeting.

2. Unless a notarial record of the meeting will be drawn up, minutes of the proceedings will be kept by the secretary to be designated by the chairman, which minutes will be confirmed by the chairman and the secretary and in evidence thereof will be signed by them.

Art. 19. Voting procedure.

1. Every share carries the right to cast one vote.

2. All resolutions for which no larger majority is prescribed will be passed by an absolute majority of votes,

3. No vote may be cast in the general meeting for a share belonging to the company or its subsidiary; nor for a share of which one of them holds the depository receipts.

4. In the determination to which extend the shareholders vote, are present or represented, or to which extend the share capital is provided or represented, shares of which it has been laid down in the law that no votes may be cast for them, will be disregarded.

Art. 20. Resolutions outside of meetings.

1. Shareholders may also pass resolutions outside a meeting.

2. Outside meetings resolutions may only be passed unanimously by all shareholders and the votes may only be cast in writing (including by telegraph, by telefax or by mail).

Chapter V. Financial year, Financial statements, Profit sharing

Art. 21. Financial year and annual report.

1. The financial year coincides with the calendar year.

2. Annually, not later than five months after the end of the financial year, the board of management will compile the annual accounts together with the written annual report of the board of management which will be submitted to the general meeting of shareholders.

3. The annual account will be signed by all managers; if the signature of one or several of them should be lacking the reason thereof will be stated.

4. The company will ensure that the compiled annual account and the annual report will be available for inspection at its office as of the date of the convening notice for the meeting destined for the consideration of the annual account. The shareholders may peruse the documents there and gratuitously obtain a copy of them

5. Unconditional adoption of the annual accounts by the general meeting shall serve to constitute a discharge of the members of the management board for the management, insofar as such management is apparent from the annual accounts.

6. The board of management will ensure the timely publication at the Trade Register of the annual accounts and the other documents of which publication is required by law.

Art. 22. Appropriation of profits, Reserves.

1. The general meeting shall determine the allocation of accrued profits.

2. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

3. Dividends may be paid only in so far as the Company's equity exceeds the paid-up and called part of the share capital increased by the reserves to be kept by virtue of the law or the articles of association.

4. Dividends shall be paid after adoption of the annual accounts from which it appears that payment of dividends is permissible.

5. Dividends shall not be paid on behalf of the Company on shares in its capital or depository receipts thereof that have been acquired by the Company.

6. The general meeting may, with due observance of the present article and within the limits fixed by the Law, resolve to pay an interim dividend and may resolve to make payments at the charge of a reserve.

Chapter VI - Dissolution, Liquidation.

Art. 23. Amendment of the articles, Dissolution and Liquidation.

1. Resolutions for the amendment of the articles of association, juridical merger or dissolution of the company may only be passed by the general meeting by a majority of at least three-fourths of the validly cast votes.

2. When a proposal for the amendment of the articles of association will be made to the general meeting, those parties who will have convened the meeting, simultaneously with the convening notice, will deposit a copy of said proposal containing the verbatim text of the proposed amendment, at the office of the company for the perusal of every shareholder until the end of the meeting. Failing this, a resolution on the proposal may only be passed unanimously in a meeting at which the entire issued capital is represented. The shareholders shall be given the opportunity to gratuitously receive a copy of aforesaid proposal as of the day of the depositing until the day of the general meeting.

Art. 24. Appointment of liquidator.

1. In case of dissolution of the company by virtue of a resolution of the general meeting of shareholders, the company will be liquidated by the board of management, unless said meeting will forthwith or afterwards decide otherwise.

2. The general meeting of shareholders will fix the remuneration of the liquidators.

Art. 25. Liquidation distribution. The balance of the equity of the dissolved company remaining after payment of the creditors will be distributed to the shareholders in proportion to the nominal amount of their shares. The liquidation shall furthermore be subject to the provisions of the Law

Chapter VII - Governing Law.

Art. 26. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand five hundred euros.

For the registration tax, the present transfer of the administrative and actual effective management seat of the Company to Luxembourg is not subject to the prorata contribution duty in accordance with article 3-2 of the law of December 1971.

TIMOTES B.V. is a Company subject to the prorata registration fee in accordance with the tax legislation of the Netherlands.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de TIMOTES B.V. (la "Société"), une Société de droit néerlandais, ayant son siège social à Amsterdam, Pays-Bas, valablement enregistrée au Registre des Sociétés des Pays-Bas sous le numéro 33023507.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures et est présidée par Monsieur Herman MOORS, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg. Monsieur Hubert JANSSEN, prénommé, est nommé secrétaire.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Le seul associé déclare avoir eu pleine connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée préalablement à l'assemblée et déclare renoncer dans la mesure nécessaire aux délais d'envoi des convocations.

II. Le nom de l'associé, celui du mandataire de l'associé représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence qui, après avoir été signée par les membres du bureau, le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La procuration de l'associé représenté, après avoir été paraphée "ne varietur" par les personnes susmentionnées restera également annexée au présent acte.

III. Il résulte de ladite liste de présence que des 200 (deux cent) parts sociales émises, toutes sont représentées à la présente assemblée générale de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV. Les documents suivants ont été soumis à l'assemblée:

- a) une copie du procès verbal de l'Assemblée Extraordinaire des Actionnaires de la Société, tenue le 15 octobre 2008 à Alkmaar, Pays-Bas;
- b) un certificat de constitution de la Société émis par un notaire néerlandais de résidence à Amsterdam;
- c) une copie certifiée conforme de l'acte de constitution de la Société;
- d) un original de l'extrait du Registre de Commerce néerlandais de la Société;
- e) une copie du bilan de la Société au 31 décembre 2007 ainsi qu'une situation intermédiaire de la Société au 15 octobre 2008.

Les documents susmentionnés après avoir été paraphés "ne varietur" par les personnes comparantes et le notaire instrumentant resteront annexés au présent procès-verbal pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.

V. L'ordre du jour de la société est le suivant:

1. Le siège administratif et le siège de direction effective de la Société est par les présentes transféré vers Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 15 octobre 2008, le siège statutaire de la Société (en néerlandais: "statutaire zetel") étant maintenu à Amsterdam, Pays-Bas.
2. La Société sera soumise à la Loi Luxembourgeoise comme entité légale située au Grand-Duché de Luxembourg.
3. La Société adopte la forme sociale d'une "Société à responsabilité limitée".
4. L'adresse du siège administratif et de direction effective de la Société est fixée au 38, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
5. Le capital social de la Société s'élèvera à € 22.690,- (vingt-deux mille six cent quatre-vingt-dix euros) divisé en 200 (deux cent) parts sociales d'une valeur nominale de € 113,45 (cent treize euros et quarante-cinq cents) chacune, afin que chaque part sociale atteigne la valeur nominale minimale prévue par la Loi Luxembourgeoise.
6. Le conseil de gérance de la Société est composé d'un ou de plusieurs membres. La Société est représentée par son conseil de gérance ou par chaque gérant individuellement.
7. Les membres du conseil de gérance sont:
 - Global Trust Advisors S.A., 38 Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.
8. La Société procède à une refonte complète de ses statuts et les adapte à la loi luxembourgeoise et à la loi néerlandaise. Après délibération, l'assemblée décide unanimement ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée approuve et confirme dans la mesure où cela est nécessaire la décision des Actionnaires, prise lors de l'Assemblée extraordinaire du 15 octobre 2008, de transférer le principal établissement et le centre des intérêts principaux de la Société vers la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à dater du 15 octobre 2008. L'assemblée prend note du fait que le principal établissement et le centre des intérêts principaux de la Société sont fixés au 38 Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Seconde résolution

L'assemblée décide d'adopter la forme luxembourgeoise d'une "Société à responsabilité limitée".

Troisième résolution

L'assemblée décide que le capital social de la Société s'élèvera à € 22.690,- (vingt-deux mille six cent quatre-vingt-dix euros) divisé en 200 (deux cent) parts sociales d'une valeur nominale de € 113,45 (cent treize euros et quarante-cinq cents) chacune, afin que chaque part sociale atteigne la valeur nominale minimale prévue par la Loi Luxembourgeoise, et d'adapter les statuts en conséquence.

Quatrième résolution

L'assemblée décide que le conseil de gérance de la Société est composé d'un ou de plusieurs gérants. La Société est représentée par le conseil de gérance ou par chaque gérant séparément. Les statuts seront adaptés en conséquence.

Les membres du conseil de gérance sont:

Global Trust Advisors S.A., 38 Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg

Cinquième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société qui ont dorénavant la teneur suivante:

Chapitre I^{er} . Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er} . Nom et Durée. Il est formé une Société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "la Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux Sociétés commerciales, telle que

modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), sous la dénomination de TIMOTES B.V.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes Sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société peut exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission des obligations qui pourront être convertibles.

La société pourra s'engager dans

- l'acquisition, la possession, l'exploitation, l'engagement, l'aliénation ou l'utilisation de n'importe quelle manière de biens mobiliers et immobiliers;

- dans la commercialisation de licences, de droits d'auteur, de brevets, de modèles, de procédés secrets, de recettes, de marques déposées et d'autres sujets du même genre, la vente et l'achat de, ainsi que le commerce dans des domaines tels que cités auparavant, en ce inclus l'octroi d'utilisation de ces sujets;

- dans l'acquisition de redevances et d'autres procédés liés aux activités mentionnées ci-devant

- dans la prestation de services dans le domaine du commerce, du marketing et du financement du commerce, la prestation de services de conseil de toute sorte, ainsi que des services d'agence ou de représentation,

et en général elle peut faire tout ce qui est en rapport dans le sens le plus large du terme avec les objets mentionnés ci avant ou qui est susceptible d'être favorable à leur réalisation.

Art. 3. Siège social. La Société a son siège social à Amsterdam, Pays-Bas.

Elle a son principal siège administratif et de direction effective à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le principal siège administratif peut être transféré vers un autre endroit de la commune de Luxembourg sur base d'une résolution du conseil de gérance.

La Société peut avoir d'autres bureaux et succursales à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Chapitre II. Capital social - Registre d'associés - Parts sociales.

Art. 4. Capital social.

1. Le capital social émis et autorisé de la Société est fixé à € 22.690 (vingt-deux mille six cent quatre-vingt-dix euros) divisé en 200 (deux cent) parts sociales d'une valeur nominale de € 113,45 (cent treize euros et quarante-cinq cents) chacune, entièrement libérées.

2. Les parts sociales sont nominatives. Aucun certificat de parts sociales ne sera émis.

Art. 5. Emission d'actions.

1. L'émission de parts sociales pourra seulement s'effectuer par le biais d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires. Cette résolution contient le prix et les conditions relatives à l'émission. Les actions seront émises pour autant qu'elles soient libérées ultérieurement et non en dessous de la valeur nominale.

2. Une résolution permettant de déroger au droit de préemption des actionnaires dans le cas d'émission d'actions peut être votée uniquement suivant les modalités prévues pour la modification des statuts.

3. L'émission de parts sociales requiert un acte notarié.

Art. 6. Acquisition d'actions dans son propre capital. Pour autant que les dispositions statutaires soient respectées et que l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires soit acquise, la société peut acquérir des actions libérées dans son propre capital, pour son propre compte, conformément aux dispositions légales.

Art. 7. Garantie - Prêts pour l'acquisition d'actions.

Dans l'optique de la souscription des parts sociales dans le capital de la Société ou de l'acquisition de parts sociales dans son capital, la Société ne pourra accorder ni garantie, ni prix garanti, ni assumer une quelconque responsabilité conjointement ou individuellement avec ou pour le compte de tiers

Art. 8. Registre des actionnaires.

1. Le Conseil de gérance conserve un registre des actionnaires dans lequel sont inscrits les nom et adresse de tous les actionnaires, ainsi que le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux et le montant payé pour chaque action.

2. Le registre est actualisé de façon régulière. Chaque annotation apportée au registre sera signée par un gérant.

Art. 9. Usufruit - Nantissement. Un droit d'usufruit et un droit de rétention peuvent être institués sur les actions.

Tant l'usufruitier que le créancier gagiste ne sont autorisés à prendre part aux votes. Les noms et adresses de ceux ayant un droit d'usufruit ou un nantissement sur les parts sociales seront également inscrits, avec indication de la date à laquelle ils ont acquis les dits droits et la date de réception ou de notification.

Art. 10. Transfert d'actions.

1. Le transfert d'une action est possible uniquement après approbation de l'assemblée générale des actionnaires.

2. L'approbation est accordée dans le cas où:

a. le requérant n'a pas reçu de notification par écrit concernant la décision, dans les trois mois qui suivent la réception d'une demande écrite;

b. parallèlement à un refus, le requérant n'est pas notifié par écrit du nom de l'acheteur potentiel qui est intéressé par le rachat de toutes les actions en contrepartie d'un paiement en espèces.

3. Le prix de rachat sera fixé par le requérant et l'acheteur potentiel qu'il désignera, sur la base de consultations mutuelles, et si ce n'est pas possible, suivant l'intervention d'un expert indépendant qui sera nommé par les parties ou, dans le cas où aucun accord n'est atteint, par le tribunal d'arrondissement dans lequel est sis le siège de la société, à la demande de la partie consentante.

Le requérant peut annuler son offre dans le mois qui suit la notification du prix fixé.

4. La société peut agir en qualité de client potentiel uniquement avec l'approbation du requérant.

5. Les actions seront transférées dans les trois mois qui suivent l'approbation ou l'estimation selon laquelle elles sont été approuvées.

Chapitre III - Gestion de la société

Art. 11. Conseil de gérance.

1. La société est gérée par un Conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérants.

2. Le Conseil de gérance détermine la répartition de ses tâches sur la base d'une consultation mutuelle. Sur approbation de l'assemblée générale des actionnaires, le Conseil de gérance peut établir des règles et des règlements fixant les affaires internes de la société.

3. Le Conseil de gérance vote ses résolutions durant les réunions. Il peut voter des résolutions en dehors des réunions pour autant que tous les membres aient été avertis qu'ils auront la possibilité d'exprimer leur avis sur les propositions relatives.

4. Les résolutions du Conseil de gérance sont prises à la majorité absolue des votes. En cas d'égalité des voix, la décision appartient à l'assemblée générale des actionnaires. En cas d'absence d'un ou de plusieurs gérants lors de la réunion, la gestion est confiée provisoirement aux gérants présents.

En cas d'absence de l'ensemble des gérants, ou du gérant unique, la gestion est confiée provisoirement à la personne désignée à cet effet par l'assemblée générale des actionnaires

6. L'assemblée générale des actionnaires est habilitée à donner des directives au Conseil de gérance sur des lignes de conduite générales qu'il doit poursuivre en matière de finance, de social et d'économique, ainsi que de gestion du personnel.

7. Le Conseil de gérance requiert l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires pour des résolutions portant sur des matières qui auront été clairement définies par l'assemblée générale des actionnaires, dans sa résolution à cet effet, comme relevant de résolutions de gestion sujettes à son approbation.

Art. 12. Représentation.

1. Le Conseil de gérance représente la société en justice, tant en demandeur qu'en défendeur. Chaque gérant a également le droit de représenter la société de façon indépendante, pour autant que les conditions suivantes soient observées:

2. Dans le cas où un gérant conclut en privé un contrat avec la société qui entame une action judiciaire à l'encontre de la société, la société est représentée dans cette affaire par une personne désignée à cet effet par l'assemblée générale des actionnaires.

Cette personne peut également être le gérant à l'égard duquel l'intérêt contraire existe. Dans le cas où un gérant détient un intérêt opposé à celui de la société dans n'importe quelle autre matière que celle figurant ci-avant, il demeure compétent pour représenter la société.

Art. 13. Nomination, Suspension, Révocation et Rémunération des gérants.

1. Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui fixe détermine également leur nombre.

2. L'assemblée générale des actionnaires est à tout moment compétente pour suspendre ou révoquer des gérants.

3. Les personnes soumises à la proposition de suspension ou de révocation ont la possibilité de rendre des comptes ou de se défendre devant l'assemblée générale mentionnée au point 2.

4. L'assemblée générale des actionnaires fixe la rémunération et les autres conditions de nomination de chaque gérant.

Art. 14. Procuration. Le Conseil de gérance peut accorder une procuration à une ou plusieurs personnes, au service de la société, et peut accorder ce titre à un ou plusieurs mandataires le cas échéant.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 15. Assemblée générale des actionnaires.

1. Chaque année au plus tard dans les six mois suivant la clôture de l'exercice financier, se tient une assemblée générale des actionnaires qui passe en revue le rapport annuel du Conseil de gérance, l'adoption des comptes annuels et l'affectation des bénéfices, à moins que la période de compilation et de soumission des comptes annuels ne soit prolongée d'une manière juridiquement valable par l'assemblée générale des actionnaires.

2. L'assemblée générale des associés sera tenue dans la commune de Luxembourg, sous condition que l'entièreté du capital social souscrit est présente ou représentée.

Art. 16. Assemblées générales extraordinaires. Une Assemblée générale des actionnaires peut être convoquée à chaque fois que le Conseil de gérance la juge utile, mais aussi à la demande d'un ou de plusieurs actionnaires qui représentent ensemble au moins un dixième du capital émis, après en avoir averti le Conseil de gérance au préalable, par écrit, en indiquant les points qui devront être pris en considération.

Art. 17. Convocation des assemblées générale.

1. Les assemblées générales des actionnaires sont convoquées par ou au nom du Conseil de gérance. Les convocations doivent être envoyées au moins quinze jours avant l'assemblée.

2. La convocation est envoyée par lettre à l'adresse des actionnaires qui figure dans le registre des actionnaires. Dans le cas où les dispositions contenues dans le présent paragraphe ne sont pas respectées, aucune résolution juridiquement valable ne peut être votée, à moins que le vote n'ait lieu à l'unanimité à l'occasion d'une assemblée à laquelle est représentée l'intégralité du capital émis.

3. La convocation indique les points qui seront traités à l'ordre du jour. En cas de proposition de résolution visant à réduire le capital émis, la convocation mentionnera également l'objet de cette réduction de capital ainsi que la manière relative à sa mise en œuvre.

Aucune résolution valable ne peut être votée en faveur de points qui n'auront pas été indiqués dans la convocation ni dans le cas où le délai prévu pour l'envoi des convocations n'aurait pas été respecté, à moins que le vote n'ait lieu à l'unanimité à l'occasion d'une assemblée à laquelle est représentée l'intégralité du capital émis.

Art. 18. Présidence et compte-rendu.

1. Les assemblées générales sont présidées par un président qui est désigné par l'assemblée générale.

2. À moins qu'un acte notarial de l'assemblée ne soit dressé, le compte-rendu est rédigé et conservé par le secrétaire désigné par le président. Le compte-rendu est confirmé par le président et par le secrétaire qui apposent tous deux leur signature.

Art. 19. Procédure de vote.

1. Chaque action donne droit à un vote.

2. Les résolutions ne requérant pas une majorité plus grande sont votées à la majorité absolue des voix.

3. Aucun vote ne peut être émis lors d'une assemblée générale pour une action qui appartient à la société ou à sa filiale, ni pour une action pour laquelle la société ou la filiale détient les certificats de dépôt.

4. Au moment de déterminer la mesure dans laquelle les actionnaires votant sont présents ou représentés, ou dans laquelle le capital social est présent ou représenté, il n'est pas tenu compte des actions qui au sens de la loi ne peuvent pas faire l'objet d'un vote.

Art. 20. Résolutions en dehors d'une assemblée.

1. Les actionnaires peuvent également voter des résolutions en dehors d'une assemblée.

2. En dehors des assemblées, les résolutions peuvent uniquement être votées à l'unanimité par l'ensemble des actionnaires et les votes ont lieu uniquement par écrit (en ce inclus par télégraphe, télex ou télécopie).

Chapitre V. Exercice social, Etats comptables, Distribution des profits.

Art. 21. Exercice financier et Rapport.

1. L'exercice financier correspond à l'année civile.

2. Chaque année, dans les cinq mois qui suivent la clôture de l'exercice financier, le Conseil de gérance établit les comptes annuels ainsi que le rapport annuel de gestion écrit qu'il soumettra à l'assemblée générale des actionnaires.

3. Les comptes annuels sont signés par l'ensemble des gérants et dans le cas où il manque une signature de l'un ou de plusieurs d'entre eux, la raison doit en être indiquée.

4. La société s'assure que les comptes annuels ainsi établis, de même que le rapport annuel seront disponibles dans ses bureaux à la date de convocation à l'assemblée destinée à passer en revue les comptes annuels. Les actionnaires peuvent consulter les documents dans les bureaux et même en obtenir une copie gratuite.

5. L'adoption définitive des comptes annuels par l'assemblée générale équivaut à une décharge accordée au conseil de gérance, tel qu'il ressort des comptes annuels.

6. Le Conseil de gérance s'assure que les comptes annuels et les autres documents dont la publication est requise par la loi sont publiés en temps utile au Registre du Commerce.

Art. 22. Appropriation du bénéfice, Réserves.

1. L'assemblée générale déterminera l'allocation des profits cumulés.

2. Les profits bruts de la Société, tels qu'ils apparaissent dans les comptes annuels, après déduction des dépenses générales, amortissement et dépenses, représentent les profits nets. Un montant équivalent à cinq pour cents (5%) des profits nets de la Société est alloué à la réserve légale, jusqu'à ce que cette dernière atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

3. Les dividendes ne peuvent être distribués que si les actifs nets de la Société excèdent le capital souscrit augmenté des réserves rendues obligatoires par la loi ou les statuts.

4. Les dividendes seront distribués après l'adoption des comptes annuels, desquels il apparaît que la distribution de dividendes est permise.

5. Les dividendes ne seront pas distribués pour le compte de la Société sur les parts sociales de son capital.

6. L'assemblée générale peut, dans le respect du présent article et dans les limites fixées par la loi, décider de payer un dividende intérimaire et peut également décider d'allouer des montants à la réserve.

Chapitre VI - Dissolution, Liquidation.

Art. 23. Modification des statuts - Fusion juridique et Dissolution.

1. Les résolutions portant sur la modification des statuts, sur la fusion juridique ou la dissolution de la société peuvent uniquement être prises par l'assemblée générale présentant une majorité d'au moins trois quarts des votes valablement émis.

2. Lorsqu'une proposition de modification des statuts est prévue pour l'assemblée générale, les personnes qui auront convoqué l'assemblée devront, en même temps que l'envoi de la convocation, déposer une copie de la proposition contenant le texte rendu in extenso de la proposition de modification, dans les bureaux de la société, afin que chaque actionnaire puisse la lire, jusqu'à la fin de l'assemblée.

Si cela n'est pas le cas, toute résolution concernant la proposition peut uniquement être prise à l'unanimité lors d'une assemblée au cours de laquelle l'intégralité du capital émis est représentée.

Les actionnaires pourront recevoir une copie gratuite de ladite proposition à partir du jour du dépôt jusqu'au jour de l'assemblée générale.

Art. 24. Nomination du liquidateur.

1. En cas de dissolution de la société selon une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, la société sera liquidée par le Conseil de gérance, à moins que cette assemblée n'en décide autrement sur-le-champ ou plus tard.

2. L'assemblée générale des actionnaires fixe la rémunération des liquidateurs.

Art. 25. Distribution du solde.

Le solde de la valeur nette réelle de la société dissoute, après paiement des créanciers, sera distribué entre les actionnaires en fonction du montant nominal de leurs actions.

Chapitre VII - Loi applicable

Art. 26. Référence aux dispositions légales. Référence est faite aux dispositions de la Loi pour toutes les matières non spécifiquement régies par les présents Statuts.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes à environ deux mille cinq cents euros.

Pour les besoins de l'enregistrement, le Notaire déclare que le dit transfert du siège administratif et de direction effective des Pays-Bas vers le Luxembourg, n'est pas sujet à la perception d'un droit d'apport conformément à l'article 3 paragraphe 2 de la loi du 29 décembre 1971.

La Société TIMOTES B.V. est une Société soumise au droit d'apport conformément à la législation fiscale néerlandaise.

Le notaire soussigné, qui a compris et parle anglais, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et que les comparants ont signé avec nous, Notaire.

Signé: H. MOORS, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 28 novembre 2008. Relation: LAC/2008/47883. Reçu douze euros (12,- €)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009009397/211/579.

(090007448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Entreprise de Construction Lemos Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5962 Itzig, 5, Montée Saint Hubert.

R.C.S. Luxembourg B 54.989.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Pour ENTREPRISE DE CONSTRUCTION LEMOS S.A.R.L.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2009008859/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01241. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090006967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Agpartner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 25-27, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 113.895.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Pour AGPARTNER S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2009008861/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01351. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090006962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Euroheat Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 123.712.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 25 novembre, 2008

A l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de EUROHEAT GROUP S.A. (la "Société"), il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Mr Tadeusz Siek en tant qu'Administrateur avec effet rétroactif au 15 octobre, 2008;
- d'accepter la nomination de Mr Tomasz Pajda, né le 13 juillet 1974 à Jaroslaw, Pologne ayant son adresse privée au 3 Maja, PL 37500 Jaroslaw, Pologne, en tant qu'Administrateur de la société avec effet rétroactif au 16 octobre, 2008;
- d'accepter la nomination de Mr Tadeusz Siek en tant membre du Conseil de Surveillance avec effet rétroactif au 16 octobre, 2008

Le mandat de l'Administrateur expirera le 20 décembre 2012.

Le mandat du membre du conseil de surveillance expirera lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2013

Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A. / TCG Gestion SA

Administrateur / Administrateur

Doeke van der Molen / Fabrice Geimer

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2009009118/710/24.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00422. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Fihag S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 17.990.

Le bilan au 31.12.1998 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009008862/9215/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03111. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Architecture & Aménagement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1123 Luxembourg, 9B, Plateau Altmünster.

R.C.S. Luxembourg B 59.480.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Pour ARCHITECTURE & AMENAGEMENT S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2009008863/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01354. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

SL Aviation Group, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 142.357.

En date du 19 novembre 2008, les transferts de parts sociales suivants ont été effectués:

AIF VII Euro Holdings, L.P., avec siège social au Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KYI-9002, a transféré 724 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à SL Aviation Co-Investors (Cayman), L.P., avec siège social au Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KYI-9002.

AAA Guarantors - Co-Invest VII, L.P., avec siège social au Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, a transféré 38 parts sociales qu'elle détenait dans la Société, à SL Aviation Co-Investors (Cayman), L.P., avec siège social au Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KYI-9002.

Par conséquent les parts sociales de la Société sont maintenant réparties de la façon suivante:

AIF VII Euro Holdings, L.P. détient 9.156 parts sociales;

AAA Guarantors - CO-Invest VII, L.P., détient 482 parts sociales;

M2 Acquisition LLC détient 2.100 parts sociales;

SL Aviation Co-Investors (Cayman), L.P. détient 762 parts sociales.

A Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2009009055/536/27.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2008, réf. LSO-CX03754. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Fihag S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 17.990.

Le bilan au 31.12.1999 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009008864/9215/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03116. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Fihag S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 17.990.

Le bilan au 31.12.2000 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009008865/9215/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03119. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Europrotection Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 28, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 88.745.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Pour EUROPROTECTION SARL

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2009008866/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01363. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Socofa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4959 Bascharage, 30, Zone Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 62.180.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Pour SOCOFA S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2009008868/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01365. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Fihag S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 17.990.

Le bilan au 31.12.2001 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009008867/9215/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03122. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Fihag S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 17.990.

Le bilan au 31.12.2002 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009008869/9215/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03127. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Miura International Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 127.086.

In the year two thousand eight, on the twenty second of October, at 9 a.m..

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Miura International Parent S.à r.l.", (hereafter the "Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, inscribed in the Trade Register of Luxembourg under the number RCS B 127 086, which articles have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary dated August 8, 2007.

The meeting is presided by Mrs. Catherine Dessoay, "avocat à la Cour", residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs. Sévrine Silvestro, "avocat à la Cour", residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.-Amendment of the deed dated February 28, 2008 regarding one of the shareholders name.

2.-Creation of different classes of shares being Classes A, B and C redeemable shares and conversion of the existing shares into Class A shares.

3.-Increase of the corporate capital by an amount of 176,175.-EUR (one hundred seventy six thousand one hundred seventy five euros) so as to raise it from its present amount of 124,750.-EUR (one hundred twenty four thousand seven hundred fifty euros) to 300,925.-EUR (three hundred thousand nine hundred twenty five euros) by the issue of (i) 2,000 (two thousand) new redeemable shares of Class B having a par value of 25,- EUR (twenty five euros) each, and (ii) 5,047 (five thousand forty seven) new redeemable shares of Class C having a par value of 25,- EUR (twenty five euros) each, by contribution in cash.- Subscription and payment of the new shares.

4.- Amendment of articles 8, 10, 16, 20 and 21 of the articles of association and to carry on a complete restatement of the articles of association.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution:

The meeting acknowledges that the deed of the undersigned notary dated February 28, 2008, amending the deed dated August 8, 2007, mentions a mistake regarding one of the shareholders name. Indeed, the deed mentions incorrectly "Miura Global Master, Ltd". The name of this shareholder should, in reality be as follows: "Miura Global Master Fund, Ltd."

Second resolution:

The meeting decides to create three new classes of redeemable shares being Classes A, B and C redeemable shares and to convert the existing 4,990 (four thousand nine hundred ninety) shares into 4,990 (four thousand nine hundred ninety) redeemable shares of Class A, as follows:

Shareholder Name	Class A Shares
Miura Global Master Fund, Ltd.	2 324
Miura Global Partners II, LP	1 003
Tiger Partners, L.P.	1 663
Total:	4 990

Third resolution:

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of 176,175.-EUR (one hundred seventy six thousand one hundred seventy five euros) so as to raise it from its present amount of 124,750.-EUR (one hundred twenty four thousand seven hundred fifty euros) to 300,925.-EUR (three hundred thousand nine hundred twenty five euros) by the issue of 2,000 (two thousand) new redeemable shares of Class B having a par value of 25,- EUR (twenty five euros) each and 5,047 (five thousand forty seven) new redeemable shares of Class C having a par value of 25,-EUR (twenty five euros) each, by contribution in cash.

Fourth resolution:

The meeting decides to admit to the subscription of the 2,000 (two thousand) new Class B redeemable shares and the 5,047 (five thousand forty five) new Class C redeemable shares as follows:

Shareholder Name	Class B Shares
Miura Global Master Fund, Ltd.	1 468
Miura Global Partners II, LP	532
Total:	2 000

Shareholder Name	Class C Shares
Miura Global Master Fund, Ltd.	3,684
Miura Global Partners II, LP	1,363
Total:	5 047

Intervention - Subscription - Payment

Miura Global Partners II, LP, with its registered address at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, USA, Number 3974759

Miura Global Master Fund, Ltd., with its registered address at Walkers Global, 171 Main St., PO Box 92, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands VG 1110, Number 585288

Here all represented by Mrs. Catherine Desso, "avocat à la cour", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, by virtue of proxies;

Declared to subscribe to the new shares and to have them fully paid up by payment in cash, as follows:

Shareholder Name	Class B Shares	EUR Paid for Class B Shares
Miura Global Master Fund, Ltd.	1468	36 700
Miura Global Partners II, LP	532	13 300
Totals:	2 000	50 000

Shareholder Name	Class C Shares	EUR Paid for Class B Shares
Miura Global Master Fund, Ltd.	3 684	92,100
Miura Global Partners II, LP	1 363	34,075
Totals:	5 047	126,175

so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of 176,175.-EUR (one hundred seventy six thousand one hundred seventy five euros), as was certified to the undersigned notary.

Fifth resolution:

The meeting decides to amend articles 8, 10, 16, 20 and 21 of the articles of association and to carry on a complete restatement of the articles of association as follows:

"Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies on "sociétés à responsabilité limitée", as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is MIURA INTERNATIONAL PARENT S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration

of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8.

8.1. The Company's capital will be divided into redeemable shares of 25.- EUR (twenty-five euros) each, which may be divided in different distinct classes, constituted because of each specific investment of the Company, each class being able to be entirely redeemed by the Company.

The Company's capital is set at 300,925.-EUR (three hundred thousand nine hundred twenty five euros) represented by 4,990 (four thousand nine hundred ninety) redeemable shares of Class A, 2,000 (two thousand) redeemable shares of Class B, and 5,047 (five thousand forty seven) redeemable shares of Class C, of 25.- EUR (twenty-five euros) each.

8.2. The proceeds of the issue of each class of shares (regardless of the time of issue of the shares within a class) or any other proceeds relating to a class of shares may be invested in given assets (the "Targeted Assets") as shall be decided by decisions of a majority in interest of the holders of shares of the class concerned.

The Board of Managers shall within the accounts of the Company hold internal accounts for each class of shares showing the proceeds received from the issue of shares of such class as well as the related use of such proceeds (in particular Targeted Assets and any income deriving therefrom) and any assets, liabilities or charges attributable thereto.

8.3. Holders of shares of a particular class shall have an exclusive right over the Targeted Assets relating to their class and the net income derived from Targeted Assets. Where Targeted Assets have been acquired with proceeds of the issue of more than one class of shares, the classes of shares concerned shall participate in the net income derived from the relevant Targeted Assets in proportion to their respective investment therein. For the purposes of this article "net income" means the current income of the Company as well as the net return (including capital gains) of any total or partial disposal of the Targeted Assets (disposal meaning transfers, realisations and contributions of any kind) such net income being reduced by an amount corresponding to the quota of the Company's overhead expenses (assessed fairly but irrevocably by the Board of Managers) which also include repayment by the Company of any interest (or any other costs) incurred and costs of the management of the respective Targeted Assets and by the Company's non recoverable losses.

8.4. Distributions made by the Company to its shareholders of a particular class either by way of dividends (including interim dividends) or through a repurchase of shares (to the extent permissible by applicable law and these articles of incorporation) or upon liquidation of the Company (subject as set out under Article 21 hereunder) shall be made out of funds deriving from the Targeted Assets of the relevant class or the disposal thereof and in the case of a repurchase or liquidation after deduction of any liabilities or charges relating thereto.

8.5. A repurchase of shares can be made only rateably among all shareholders or, if made within one specific class of shares only, with the consent of a majority in interest of the shareholders of the relevant class. Such repurchase has to be followed by reduction of the Company's share capital by way of cancellation of such repurchased shares. Upon repurchase of shares, the Board of Managers shall calculate the repurchase price thereof. The repurchase price shall be calculated by reference to the Targeted Assets and any other assets and liabilities attributable to the specific class of shares and by dividing such amount by the total number of shares in issue within such class.

Upon the request of at least one member of the Board of Managers, the Board shall appoint a world-renowned accounting firm to check their calculation of the repurchase price. The accounting firm will check and correct as the case may be the calculation of the amounts owed for the repurchase of the relevant class of shares. The cost for the assessment by the accounting firm shall be set against the amounts payable to shareholders benefiting from the repurchase proportionally.

The repurchase price shall include in particular all reserve funds received by or attributable to the Company in respect of the issue of the relevant class of shares such as the share premium or any amounts of profit carried forward.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. No transfer of redeemable shares reporting to a specific class may take place without the consent of a majority in interest of the shareholders of the concerned class.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers either shareholders or not, appointed by MIURA GLOBAL PARTNERS II, LP and MIURA GLOBAL MASTER FUND, LTD. with or without limitation of their period of office.

The manager(s) may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of MIURA GLOBAL PARTNERS II, LP AND MIURA GLOBAL MASTER FUND, LTD..

The powers and the remuneration of any managers possibly appointed to or in place of the first managers will be determined in the act of nomination.

In the case of one sole manager, the sole signature of this manager shall bind the Company.

In case of plurality of managers, the Company will be bound by the joint-signature of any two managers.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers' decisions are taken by meeting of the board of managers.

Meeting of the boards of managers will be validly held provided that there are less managers in attendance residing outside of Luxembourg than managers in attendance residing in Luxembourg, present or represented. Regardless of the number of managers present, a quorum of managers residing outside of Luxembourg cannot be made at any time.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Art. 14. Each shareholder shall have the right to appoint a representative to attend as an observer each and every meeting of the Board of managers, and each and every meeting of any committee of such boards. The appointment and removal of such a representative shall be by written notice from the shareholder -who has appoint, in the case of a removal, or willing to appoint an observer- to the Company and shall take effect upon the delivery thereof at the Company's registered office or at any meeting of the Board of managers or any committee thereof.

Shareholders' decisions

Art. 15. Shareholders' decisions are taken by shareholders' meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders' number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 16. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three-quarters of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 18. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 20. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Subject to the provisions of article 8.4., the shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve as at the established at the paragraphs here above of the present article.

Winding-up - Liquidation

Art. 21. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by managers, shareholders or any other person appointed by the shareholders, which are vested with the broadest powers for the realisation of the assets and payment of debts, taking into consideration the several classes of shares, subject to the following provisions:

the liquidation proceeds of each share shall be the amount to which the class of shares to which such share belongs is entitled to, divided by the number of shares of the relevant class then in issue. The class of shares shall be entitled to proceeds of liquidation determined as follows:

(a) First all debts and liabilities of the Company shall be paid. Such debts or liabilities shall be attributed to the specific classes of shares to which they belong or, if that is not possible, distributed rateably among all classes of shares in proportion of the issued share capital of the Company which they represent.

(b) Thereafter the relevant amount of liabilities for each class shall be set against the assets attributable to the relevant class including in particular the Targeted Assets and any reserve funds attributable to such class.

(c) To the extent that the amount so calculated for any class shall be negative, such class shall not be entitled to any liquidation proceeds. The relevant negative amount shall be distributed rateably among all classes of shares which have a positive amount up to such positive amount. Any surplus remaining within a specific class of shares shall be distributed to the relevant holders of such class only

Applicable law

Art. 22. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately four thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at 9.30 a.m..

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille huit, le vingt deux octobre à 9 heures.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Miura International Parent S.à. r.l.", ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro RCS B 127 086, dont les statuts ont été modifiés le 8 août 2007.

L'assemblée est présidée par Maître Catherine Dessoy, Avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Maître Sévrine Silvestro, Avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les toutes les parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'acte du 28 février 2008 concernant la dénomination sociale d'un des associés.
 2. Création de différentes classes de parts sociales étant les parts sociales rachetables de classe A, B et C et conversion des parts sociales existantes en parts sociales rachetables de classe A.
 3. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de 176.175,-EUR (cent soixante seize mille cent soixante quinze euros), pour le porter de son montant actuel de 124.750,-EUR (cent vingt quatre mille sept cent cinquante euros) à 300.925,-EUR (trois cent mille neuf cent vingt cinq euros) par l'émission de 2.000 (deux mille) nouvelles parts sociales rachetables de Classe B d'une valeur nominale de 25,-EUR (vingt cinq euros) chacune et de 5.047 (cinq mille quarante sept) nouvelles parts sociales rachetables de Classe C d'une valeur nominale de 25,-EUR (vingt cinq euros), par apport en numéraire.- Souscription et paiement des nouvelles parts sociales.
 4. - Modification des articles 8, 10, 16, 20 et 21 des statuts et refonte complète des statuts.
- Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée prend acte du fait que l'acte du notaire soussigné du 28 février 2008, modifiant l'acte du 8 août 2007, comporte une erreur matérielle concernant la dénomination sociale d'un des associés. En effet, ledit acte mentionne erronément "Miura Global Master, Ltd". Le nom de cet associé aurait dû en fait, être indiqué comme suit: "Miura Global Master Fund, Ltd."

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de créer différentes classes de parts sociales étant les parts sociales rachetables de classe A, B et C et de convertir les 4.990 (quatre mille neuf cent quatre vingt dix) parts sociales existantes en 4.990 (quatre mille neuf cent quatre vingt dix) parts sociales rachetables de classe A comme suit:

Nom de l'associé	Parts sociales de Classe A
Miura Global Master Fund, Ltd.	2 324
Miura Global Partners II, LP	1 003
Tiger Partners, L.P.	1 663
Total:	4 990

Troisième résolution:

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 176.175,-EUR (cent soixante seize mille cent soixante quinze euros), pour le porter de son montant actuel de 124.750,-EUR (cent vingt quatre mille sept cent cinquante euros) à 300.925,-EUR (trois cent mille neuf cent vingt cinq euros) par l'émission de 2.000 (deux mille) nouvelles parts sociales rachetables de Classe B d'une valeur nominale de 25,-EUR (vingt cinq euros) chacune et de 5.047 (cinq mille quarante sept) nouvelles parts sociales rachetables de Classe C d'une valeur nominale de 25,-EUR (vingt cinq euros), par apport en numéraire.

Quatrième résolution:

L'assemblée décide d'admettre à la souscription les 2.000 (deux mille) nouvelles parts sociales rachetables de Classe B et les 5.047 (cinq mille quarante sept) nouvelles parts sociales rachetables de Classe C comme suit:

Nom de l'associé	Parts sociales de Classe B
Miura Global Master Fund, Ltd.	1 468
Miura Global Partners II, LP	532
Total:	2 000

Nom de l'associé	Parts sociales de Classe C
Miura Global Master Fund, Ltd.	3 684
Miura Global Partners II, LP	1 363
Total:	5 047

Intervention - Souscription - Paiement

Miura Global Partners II, LP, ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, USA, numéro 3974759

Miura Global Master Fund, Ltd, ayant son siège social à Walkers Global, 171 Main St., PO Box 92, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands VG 1110, numéro 585288

Représentés par Maître Catherine Dessoy, avocat à la cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, suivant des procurations, ont déclaré souscrire les nouvelles parts sociales, qui sont libérées intégralement en numéraire comme suit:

Nom de l'associé	Parts sociales de Classe B	EUR
Miura Global Master Fund, Ltd.	1468	36 700
Miura Global Partners II, LP	532	13 300
Total:	2 000	50 000
Nom de l'associé	Parts sociales de Classe B	EUR
Miura Global Master Fund, Ltd.	3 684	92 100
Miura Global Partners II, LP	1 363	34 075
Total:	5 047	126 175

de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de 176.175,-EUR (cent soixante seize mille cent soixante quinze euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Cinquième résolution:

L'assemblée décide de modifier les articles 8, 10, 16, 20 et 21 des statuts et de procéder à une refonte complète de ceux-ci comme suit:

"Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera MIURA INTERNATIONAL PARENT S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie de parts sociales ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8.

8.1. Le capital social est divisé en parts sociales rachetables de 25,-EUR (vingt cinq euros) chacune, pouvant être divisées en différentes classes, constituées pour chaque investissement spécifique de la Société, chaque classe pouvant être rachetée par la Société.

Le capital social est fixé à 300.925,-EUR (trois cent mille neuf cent vingt cinq euros), représenté par 4.990 (quatre mille neuf cent quatre vingt dix) parts sociales rachetables de classe A, 2.000 (deux mille) parts sociales rachetables de Classe B et 5.047 (cinq mille quarante sept) parts sociales rachetables de Classe C de 25,-EUR (vingt cinq euros) chacune.

8.2. Les produits d'émission de chaque classe de part sociale (quel que soit le moment d'émission des parts sociales rentrant dans cette classe) ou tous autres produits relatifs à une classe de parts sociales peuvent être investis dans les actifs donnés (les "Investissements Projetés") tel que décidé à la majorité par les détenteurs de parts sociales de la classe concernée.

Le Conseil de gérance tiendra dans les comptes de la Société des comptes internes pour chaque classe de parts sociales présentant les produits reçus des émissions des parts sociales de la classe concernée ainsi que l'utilisation de ces émissions (en particulier les Investissements Projetés et tout revenu en résultant) et tous actifs, obligations ou charges attribuables à celle-ci.

8.3. Les détenteurs de parts sociales d'une classe particulière auront un droit exclusif sur les Investissements Projetés de leur classe et sur le revenu net résultant de ces Investissements Projetés. Lorsque les Investissements Projetés auront été acquis avec les produits d'émission de plus d'une classe de parts sociales, les classes de parts sociales concernées participeront au revenu net résultant des Investissements Projetés en proportion de leur investissement respectif. Au sens du présent article, "revenu net" signifie le revenu courant de la Société ainsi que le revenu net (y compris les plus-values en capital) de toute vente totale ou partielle des Investissements Projetés (vente signifiant transferts, réalisations et apports de toute nature) ce revenu net étant diminué par un montant correspondant à la part des frais généraux de la Société (estimés équitablement mais irrévocablement par le Conseil de gérance) qui comprend également le remboursement par la Société de tout intérêt (ou tout autre frais) supporté et gère les Investissements Projetés respectifs ainsi que les pertes non recouvrables par la Société.

8.4. Les distributions, effectuées par la Société aux détenteurs d'une classe de parts spécifique soit par le biais de distribution de dividendes (incluant des dividendes intérimaires) soit via un rachat de parts sociales (pour autant que permis par la loi et les statuts de la Société) soit lors de la liquidation de la Société (conformément à l'article 21 des statuts de la Société), seront effectuées avec des fonds résultant des Investissements Projetés de la classe concernée ou de la vente de ceux-ci, et en cas de rachat ou liquidation après déduction de toutes obligations ou charges relatives à ceux-ci.

8.5. Un rachat de parts sociales peut être fait uniquement au prorata entre tous les associés ou, si effectué dans une classe spécifique de parts sociales seulement, avec l'accord de la majorité des associés de la classe concernée. Un tel rachat doit être suivi d'une réduction du capital social de la société par le biais d'une annulation de ces parts sociales rachetées. Lors d'un rachat de parts sociales, le Conseil de gérance calculera le prix de rachat de celles-ci. Le prix de rachat sera calculé par référence aux Investissements Projetés et à tout autre actif et passif attribuable à une classe spécifique de parts et en divisant ce montant par le nombre total de parts émises de cette classe.

Sur demande d'au moins un membre du Conseil de gérance, le Conseil nommera un cabinet d'expert comptable renommé (qui n'est pas lié au cabinet d'expert comptable nommé pour l'audit des comptes de la Société) afin de vérifier leur calcul du prix de rachat. Le cabinet d'expert comptable vérifiera et ajustera le cas échéant le calcul des sommes dues pour le rachat de la classe de parts sociales concernée. Le coût de cette évaluation par le cabinet d'expert comptable sera réglé à partir des montants dus aux associés bénéficiant de ce rachat et cela proportionnellement.

Le prix de rachat comprendra en particulier toutes les réserves reçues par ou attribuables à la Société en relation avec l'émission de la classe de parts sociales concernée telle que prime d'émission ou tous montants de profits reportés.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Aucune cession de parts sociales rachetables relative à une classe spécifique de parts sociales ne peut être effectuée qu'avec l'agrément de la majorité des autres associés de la classe concernée.

Pour le reste il est renvoyé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par Miura Global Partners II, LP et Miura Global Master Fund, LTD avec ou sans limitation de leur mandat.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de Miura Global Partners II, LP et Miura Global Master Fund, LTD.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

S'il n'y a qu'un seul gérant, la société sera valablement engagée à l'égard des tiers par la seule signature d'un gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire/associée ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement qu'autant que le nombre de gérants prenant part au conseil résidant en dehors du Luxembourg soit inférieur au nombre de gérants présents au Luxembourg, présents ou représentés. Indépendamment du nombre des gérants présents, un quorum de gérants résidant en dehors du Luxembourg ne peut être réuni à chaque conseil.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Art. 14. Chaque associé a le droit de nommer un représentant pour assister en tant qu'observateur à chaque conseil de gérance et à chaque réunion, ou chaque comité lié à ces conseils de gérance. La nomination et révocation d'un tel représentant devront être notifiées par écrit à la Société -ayant nommé, dans le cas d'une révocation, ou voulant nommer un observateur- par l'associé et prendront effet dès réception de la notification au siège social de la Société ou à toute réunion du conseil de gérance ou tout comité lié.

Décisions des associés

Art. 15. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 16. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte des profits et pertes.

Art. 20. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Sous réserves de l'article 8.04., les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu des alinéas qui précèdent au présent article.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance, des associés ou toute autre personnes désignée par les associés et qui auront les pouvoirs les plus larges pour réaliser les actifs et régler le passif de la Société, en tenant compte des diverses catégories de parts sociales sous réserves des dispositions suivantes:

les produits de liquidation de chaque part sociale correspondront au montant auquel la classe de part sociale à laquelle cette part sociale appartient a droit, divisé par le nombre de parts sociales de la classe concerné en émission à ce moment. La classe de parts sociales aura droit aux produits de liquidation déterminés comme suit:

(a) Premièrement, toutes les dettes et obligations de la Société devront être payées. Ces dettes et obligations devront être attribuées à la (aux) classe(s) spécifique(s) de parts sociales à laquelle (auxquelles) elles appartiennent ou, si cela n'est pas possible, elles devront être distribuées au prorata entre toutes les classes de parts sociales en proportion du capital social émis par la Société qu'elles représentent.

(b) Ensuite, le montant des obligations pour chaque classe devra être réglé à partir des actifs attribuables à la classe concernée y compris en particulier les Investissements Projetés et toute réserve attribuable à cette classe.

(c) Pour autant que le montant ainsi calculé pour l'une des classes soit négatif, cette classe n'aura pas droit aux produits de liquidation. Le montant négatif en question sera distribué au prorata entre toutes les classes de parts sociales qui ont un montant positif et ce à concurrence de ce montant positif. Tout surplus demeurant avec une classe spécifique de parts sociales devra être distribué seulement aux détenteurs de cette classe.

Loi applicable

Art. 22. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9 heures 30.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. DESSOY, S. SILVESTRO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg AC le 24 octobre 2008. Relation LAC/2008/43137. Reçu huit cent quatre-vingt euros quatre-vingt-huit cents (880,88 €)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 NOV. 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009008409/211/570.

(090007063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Nordstrooss 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2327 Luxembourg, 32, Montée de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 55.862.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Pour NORDSTROOSS 2 S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2009008872/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01341. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Fihag S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 17.990.

Le bilan au 31.12.2004 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009008873/9215/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03134. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Iris Productions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 43, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 23.916.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Pour IRIS PRODUCTIONS S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2009008870/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01368. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Fihag S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 17.990.

Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009008874/9215/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03139. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Novell Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Strassen, 30, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 75.941.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

A comparu:

«SilverStream Software Inc», société de droit américain, ayant son siège social à US-01803, Massachusetts, One Burlington Road,

ici représentée par Madame Christine PICCO, employée privée, demeurant à L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 2 décembre 2008,

laquelle procuration, paraphée «ne varietur», restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiquée ci-avant, a exposé au notaire instrumentaire:

Qu'elle est la seule associée de la société à responsabilité limitée «Novell Luxembourg S.à r.l.» ayant son siège social à L-8069 Strassen, 30, rue de l'Industrie, constituée suivant acte reçu par le notaire Alphonse LENTZ, alors de résidence à Remich, en date du 19 mai 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 680 du 21 septembre 2000, modifiée suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, en date du 25 octobre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1740 du 5 décembre 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 75.941, au capital social de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,00), soit douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (EUR 12.394,68), représenté par cinq cents (500) parts sociales.

Que la société a été dissoute à partir de ce jour,

Qu'à la même date la liquidation a eu lieu,

Que par conséquent la société «Novell Luxembourg S.à r.l.» a cessé d'exister à partir de ce jour,

Que l'associée unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et inconnu à ce jour,

Que les livres de la société resteront conservés pendant cinq ans à l'adresse suivante L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante de la comparante, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Picco, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2008, LAC/2008/52950. - Reçu à 0,5%: douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009008578/227/42.

(090006323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.